



GUIDE PRATIQUE DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE EN TUNISIE

Novembre, 2023



Remerciements

Il vaut la peine d'exprimer de la gratitude envers toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce guide : monsieur Michel Filion, assistant technique d'Alinea International, déployé dans le cadre du Partenariat d'assistance technique (PAT) – Mécanisme de déploiement d'expert-es (MDE), madame Amel Fekih, directrice générale de l'Unité centrale de gestion budgétaire par objectifs (UCGBO), et toute son équipe.

Ce travail a été rendu possible grâce à l'engagement du gouvernement tunisien dans la quête de l'égalité femmes-hommes et au financement du gouvernement canadien à travers PAT-MDE, mis en œuvre par Alinea International.

Sommaire

La Tunisie se distingue parmi les pays arabes et de l'Afrique du Nord pour son engagement historique en faveur des droits des femmes. Sur le plan législatif, la Tunisie a promulgué des lois importantes et, sur le plan institutionnel, elle a renforcé les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes. Le Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre (PANIIG) constitue la feuille de route.

Pour bâtir une société plus équitable, le gouvernement tunisien s'est engagé à intégrer une perspective de genre dans son processus budgétaire en adoptant la budgétisation sensible au genre (BSG). La Loi Organique du Budget, loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019, d'ailleurs stipule d'une façon explicite que le budget doit être préparé en garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes avec l'article 18 de la Loi :

« Le responsable de programme œuvre à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

Faisant suite à la production et la diffusion de l'Introduction à la budgétisation sensible au genre en Tunisie, un document s'adressant à un large public, le gouvernement continue sur son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes avec ce guide pratique. Il s'adresse aux responsables de programmes et aux membres de la chaîne managériale et il vise à les soutenir dans l'intégration de la perspective de genre, particulièrement dans la phase élaboration du cycle budgétaire, là où un besoin de support et de références se fait sentir de façon plus pressante.

Pour ce faire, le présent guide aborde, dans un premier temps, le rôle des institutions de pilotage de la BSG, à savoir la présidence du Gouvernement, le Conseil des pairs, ministère des Finances, ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors, le ministère de l'Économie et de la Planification. Six étapes d'intégration de la perspective de genre y sont proposées. Elles reprennent l'essentiel des neuf indicateurs du *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA)-Genre et elles permettent de consolider la politique actuelle de l'État tunisien en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans un deuxième temps, le guide traite de la phase élaboration. Cette partie du texte présente comment les ministères doivent préparer leurs propositions budgétaires en intégrant l'égalité des femmes et des hommes, en mettant en œuvre le Plan d'action national de l'intégration et de l'institutionnalisation du genre (PANIIG). Cinq étapes y sont proposées pour y parvenir. Des outils d'analyse permettent d'appliquer une démarche rigoureuse et simple à la fois.

Dans un troisième temps, le guide couvre les autres phases du cycle budgétaire. Cette partie du texte résume la façon d'intégrer la perspective de genre dans les trois autres phases du cycle budgétaire, à savoir l'approbation, son exécution et le contrôle et évaluation du budget.

À la fin de la lecture, les responsables de programme et les membres de la chaîne managériale devraient pouvoir produire plus facilement une analyse de la situation de genre dans leur domaine d'intervention, identifier les écarts de services, choisir des mesures immédiates permettant d'augmenter l'égalité entre les femmes et les hommes et élaborer la fiche genre-engagement à annexer au projet annuel de performance.

Table des matières

Sommaire	3
Introduction.....	6
Cadre de référence national	7
Acquis juridiques.....	7
Acquis sur le plan institutionnel.....	8
Cadre stratégique.....	8
Actions décisives de l'exécutif.....	8
Cadre de référence mondial	9
Organisation du guide	10
Chapitre 1 : les institutions de pilotage de la BSG	12
La gestion des finances publiques et la perspective de genre.....	14
La référence en matière de gestion des finances publiques	15
Six étapes clés de l'intégration de la perspective de genre dans le cycle budgétaire.....	16
Étape 1: analyser l'incidence de genre de toutes les politiques publiques et des actifs de l'État	17
Étape 2: élaborer une circulaire budgétaire sensible au genre	19
Étape 3: élaborer la documentation budgétaire avec une perspective de genre	20
Étape 4: suivre les dépenses budgétaires avec une perspective de genre	22
Étape 5 : évaluer les impacts de genre des services publics sur la société	24
Étape 6: soutenir l'examen législatif de l'impact de genre du budget	25
Chapitre 2 : Phase élaboration du budget selon la perspective de genre.....	27
Cinq étapes clés de l'intégration de la perspective de genre dans la phase élaboration.....	30
Étape 1: identifier les inégalités de genre dans le secteur et les façons de les réduire	31
Étape 2: identifier les impacts différenciés de l'action publique	33
Étape 3: Allouer et réallouer des ressources en fonction des besoins identifiés	35
Étape 4: élaborer une proposition budgétaire en fonction de l'analyse genre	35
Étape 5: produire les fiches genre-engagement	35
Chapitre 3 : les autres phases du cycle budgétaire.....	37
Phase approbation du budget	38
Rôle de l'exécutif dans la phase approbation du budget.....	39
Phase exécution du budget	40
Phase contrôle et évaluation	41
Acteur·rices du contrôle de gestion	42
Contrôle de gestion au niveau macro	43

Le rôle des parlementaires à la phase contrôle et évaluation	43
Le rôle de la Cour des comptes à la phase contrôle et évaluation.....	44
Conclusion	45
Annexe 1 : acteur·rices, leur rôle dans la BSG, les phases du cycle budgétaire	46
Annexe 2 : bibliographie.....	56

Introduction

Ce guide pratique présente une façon de faire pour procéder à l'intégration de la perspective de genre et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration des politiques publiques et du budget de l'État en Tunisie. Il décrit la budgétisation sensible au genre (BSG), une approche qui vise à examiner minutieusement les besoins distincts des femmes et des hommes. L'objectif est de s'assurer que ces besoins soient pris en compte.

En fait, avec l'application de la BSG, les décideur·euses public·ques doivent répondre à la question suivante:

« Quelles sont les incidences des politiques publiques et du budget de l'État sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons? »

Lorsque la réponse à cette question révèle des écarts significatifs entre les sexes, des mesures doivent être adoptées pour favoriser l'égalité et l'équité.

Tout au long du cycle budgétaire, la BSG s'insère dans les phases habituelles constituant autant de points d'entrée, offrant des opportunités pour intégrer la perspective de genre dans le budget. Ce sont :

- la phase élaboration du budget;
- la phase approbation du budget;
- la phase exécution du budget;
- la phase contrôle et évaluation.

Dans chacune de ces phases, une multitude d'activités peuvent être effectuées pour contribuer à l'égalité des chances dans la société tunisienne.

Pour des raisons pratiques, dans ce guide, l'accent a été mis sur deux aspects de cette intégration : l'encadrement que les institutions de pilotage de la BSG (Président du gouvernement, ministère des

Objectif du guide

Soutenir les fonctionnaires tunisien·nes dans l'intégration de la perspective de genre dans les politiques publiques et dans le processus budgétaire, particulièrement dans la phase élaboration du budget de l'État, avec des outils pratiques faciles d'utilisation.

Finances, ...) doivent fournir à toutes et tous les responsables de programmes et à la chaîne managériale et sur les choix de dépenses de l'appareil d'État afin d'intégrer la perspective de genre à tous les niveaux. Sur ces deux aspects, le guide a été conçu pour fournir un cadre de référence clair, pratique, par étape.

Il faut noter que ce guide est en droite ligne avec le Plan d'action national d'intégration et d'institutionnalisation du genre (PANIIG, 2016-2020) et permet d'opérationnaliser la BSG ainsi que concourir aux objectifs prioritaires du Plan, à savoir s'assurer d'avoir :

- Un système de redevabilité œuvrant à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les lois et dans la pratique;
- une représentativité et une participation effective des femmes tunisiennes dans les organes, conseils élus, structures et postes de décision aux niveaux national, régional et local;
- des politiques garantes de l'autonomisation économique et financière des femmes et le droit à un travail décent et à un salaire égal;
- une résilience des femmes et filles face aux épidémies, crises et changements climatiques.

Cadre de référence national

La Tunisie se démarque parmi les pays arabes et de l'Afrique du Nord par sa promotion novatrice des droits des femmes à travers des initiatives législatives. Depuis 1956 et l'instauration du Code du statut personnel, le pays se positionne en avant-garde de l'égalité des sexes. Cette détermination s'est consolidée par le développement continu d'un environnement juridique et institutionnel favorable aux droits des femmes. D'ailleurs la Constitution de la République Tunisienne (2022) proclame à l'article 51 que :

« L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et à les promouvoir »

De plus, dans le même article, il est stipulé que l'État garantit l'égalité des chances entre les femmes et les hommes pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines, s'emploie à consacrer la parité entre les femmes et les hommes dans les assemblées élues et prend les mesures susceptibles d'éliminer la violence à l'égard des femmes.

Aussi, parmi les acquis sur le plan législatif, on note principalement la promulgation de la Loi organique n°2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Parmi les acquis sur le plan institutionnel, on note la création du Conseil des pairs pour l'égalité des chances entre femmes et hommes en 2016. Au niveau stratégique, le PANIIG, élaboré en 2018 par le Conseil, comprend les objectifs nationaux en matière de réduction des inégalités genre en Tunisie.

Selon le Rapport sur l'écart entre les sexes (2022) du Forum économique mondial, ces réalisations ont hissé la Tunisie au troisième rang parmi les pays arabes et de l'Afrique du Nord témoignant des avancées significatives en matière d'égalité femmes-hommes et d'élimination des disparités. Toutefois, il est impératif de reconnaître que les inégalités de genre demeurent et perdurent malgré ces progrès.

Le gouvernement s'est engagé à intégrer la perspective de genre dans le processus budgétaire afin de créer une société plus équitable. En ce sens, la BSG est employée pour assurer l'égalité des sexes. La Loi Organique du Budget de 2019 participe à ce souci d'égalité et d'équité et exige la prise en compte des besoins distincts des femmes et des hommes dans la gestion des finances publiques. Dans l'article 18, il est stipulé que :

« Le responsable de programme œuvre à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

Acquis juridiques

Outre les instruments juridiques identifiés ci-haut, l'État tunisien s'est doté de plusieurs règlements, décrets et Lois qui contribuent à l'égalité femmes-hommes, notamment :

- le Code de Statut Personnel du 13 Aout 1956 ainsi que les amendements des lois y afférents;
- la Loi organique 2016-61 loi relative à la prévention et à la lutte contre la traite de personnes;
- le Décret gouvernemental n° 2016-626 du 25 mai 2016, portant création du Conseil des pairs pour l'égalité des chances entre femmes et hommes;
- la Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes;
- la Loi organique n° 2018-29 relative au code de collectivité locale;
- le Décret gouvernemental n° 2020-126 du 25 février 2020, portant création de l'Observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et fixant son organisation administrative et financière de même que les modalités de son fonctionnement;
- les circulaires budgétaires du 2020 jusqu'au 2023 sur la préparation de budget de l'État;

- la circulaire n°15 du 16 juillet 2021 relative à l'intégration de l'approche genre dans la préparation du plan de développement 2021-2025.

Acquis sur le plan institutionnel

Plusieurs institutions et organismes se sont engagés en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ce sont principalement :

- le Conseil des pairs pour l'égalité des chances entre femmes et hommes;
- le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors;
- le Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF);
- l'Observatoire national pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes;
- le ministère des Finances dont l'unité centrale GBO;
- les unités GBO sectorielles.

De plus, des choix gouvernementaux favorisent la coordination et l'intégration de la dimension de genre. Des personnes nommées et des comités dédiés œuvrent pour une plus grande efficacité au sein des ministères et pour la promotion de l'égalité et de l'équité, notamment :

- un représentant du Conseil des pairs dans chaque ministère;
- un comité BSG dans chaque ministère;
- un comité de pilotage de la BSG au ministère des finances.

Cadre stratégique

Des politiques, des stratégies et des feuilles de route déclinent le cadre juridique en actions concrètes, dont on note principalement :

- le Plan d'action national de l'intégration et de l'institutionnalisation du genre (PANIIG) 2016-2020;
- la stratégie nationale de la lutte contre la violence et toutes formes de discrimination à l'égard des femmes;
- le Plan d'action national pour une mise en œuvre effective de la résolution du Conseil de sécurité 1325;
- la Stratégie de la Femme du ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors;
- la Stratégie nationale d'autonomisation des femmes en milieu rural (2017-2020).

Le PANIIG et son rôle pour aider à institutionnaliser la BSG :

La Tunisie a défini des axes prioritaires dans le cadre du PANIIG avec les effets attendus suivants :

- un système de redevabilité œuvrant à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les lois et dans la pratique;
- une représentativité et une participation effective des femmes tunisiennes dans les organes, conseils élus, structures et postes de décision aux niveaux national, régional et local;
- des politiques garantes de l'autonomisation économique et financière des femmes et le droit à un travail décent et à un salaire égal;
- une résilience des femmes face aux épidémies, crises et changements climatiques.

Actions décisives de l'exécutif

Ce cadre juridique et ces politiques publiques sont renforcés par les messages constants des autorités gouvernementales, entre autres, dans les circulaires budgétaires des années 2020 à 2023, par une

orientation forte et la demande faite à tous les ministères et toutes les organisations publiques d'intégrer le genre dans la préparation de la proposition budgétaire.

La structure dont s'est dotée la Tunisie et l'approche choisie par le gouvernement sont en adéquation avec les engagements internationaux du pays, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979) et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995). Le tout témoigne d'une forte résolution à tendre vers l'égalité entre les sexes.

Cadre de référence mondial

La BSG vise l'intégration de la perspective de genre dans les politiques publiques et le processus budgétaire. La BSG a pour but d'amener les acteur·rices de l'État à procéder à une analyse des budgets publics existants et des budgets prévus sous l'angle des sexes, en identifiant comment les ressources sont allouées différemment aux femmes et aux hommes, et en visant à corriger les déséquilibres pour promouvoir l'égalité.

Il s'agit d'une série d'outils d'analyse et de pratiques visant l'équité en fonction de la proportion représentée par les femmes et les hommes dans la société. Les principes sous-jacents à la BSG incluent l'égalité entre les femmes et hommes, la participation active des femmes dans les processus de planification budgétaire, la collecte de données sexospécifiques pour informer les décisions budgétaires et l'évaluation des résultats.

En 2016, l'ONU Femmes a publié le Guide pour les facilitateur·rices de BSG, un document qui sert de base à de nombreux échanges sur l'intégration du genre dans les politiques publiques, dont des formations pour cadres et fonctionnaires, dans le but d'approfondir les efforts en faveur de l'égalité.

Il y est suggéré cinq étapes pour l'analyse budgétaire sensible au genre :

- description de la situation des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans le secteur;
- vérification de la prise en compte du genre par la politique appliquée dans le secteur sous étude;
- vérification si un budget suffisant est alloué à la mise en œuvre de la politique sensible au genre;
- vérification si les dépenses visant à redresser la situation problématique sont effectuées comme prévu;
- examen de l'impact de la politique et des dépenses sur l'égalité entre les sexes.

En 2020, l'équipe du secrétariat du *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) qui, depuis 2001, fait l'évaluation de la qualité de la gestion des finances publiques dans tous les pays du monde, a créé un référentiel pour apprécier la qualité de l'intégration de la perspective de genre dans le cycle budgétaire de l'État. Essentiellement, il s'agit d'observer la gestion à la lumière des neuf repères suivants :

- Y a-t-il, au sein d'un gouvernement, une analyse systématique de l'incidence de genre des politiques budgétaires proposées?
- Comment la gestion des investissements publics considère-t-elle le genre?
- Est-ce que la circulaire budgétaire indique une orientation en ce qui a trait au genre?
- Est-ce que la documentation budgétaire utilisée à l'élaboration, à l'approbation, à l'exécution et au contrôle-évaluation mentionne les questions relatives au genre?
- Est-ce que les informations sur la performance des services publics sont ventilées par sexe?
- Y a-t-il un suivi attentif des dépenses budgétaires spécifiques en faveur de l'égalité femmes-hommes?
- Est-ce que les rapports sont sensibles au genre?
- Au-delà des réalisations immédiatement perceptibles, résultats de l'action publique, procède-t-on à l'évaluation de l'impact de genre des services publics?
- L'examen législatif de l'impact de genre du budget est-il systématique?

En 2023, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), organisme qui a pour vocation de guider les États et leurs gouvernements dans des choix de politiques publiques en utilisant des analyses factuelles et en faisant la promotion des meilleures pratiques pour résoudre les problèmes économiques et sociaux, renouvelait sa boîte à outils genre.

Pour rappel, dans les années 2010, le Conseil sur l'égalité des sexes dans la vie publique a proposé une série de recommandations qui se sont transformées en une boîte à outils dont la première édition était en 2018. Il s'agissait, et il s'agit toujours aujourd'hui de tracer une voie claire pour les gouvernements, les administrations publiques, les législatures et les tribunaux pour l'adoption d'une perspective de genre adaptée aux intérêts et aux besoins des femmes et des hommes.

Dans la deuxième édition de la boîte à outils, les auteur·rices affirment que :

« Rendre les institutions de l'État plus sensibles aux considérations de genre implique plus qu'une augmentation du nombre de femmes occupant des postes de direction : cela nécessite une meilleure compréhension de la façon dont les politiques, pratiques et procédures formelles et informelles dans les institutions de l'État peuvent renforcer les inégalités entre les sexes et les stéréotypes sexistes, et ce qui peut être fait pour instaurer l'égalité des sexes. »

Cette boîte à outils couvre beaucoup plus que la budgétisation publique, mais dans la section qui y est consacrée, sept orientations y sont présentées :

- utilisation de la BSG pour renforcer le lien entre le budget et les principaux objectifs en matière d'égalité des sexes;
- développement d'une pratique BSG qui soit durable et aille au-delà des cycles politiques;
- sélection d'une approche de BSG qui s'appuie sur le cadre budgétaire existant du gouvernement et sur les réformes en cours;
- application des outils de BSG à toutes les étapes du cycle budgétaire;
- utilisation de données et d'analyses probantes pour faire des choix en matière de BSG;
- renforcement des capacités des acteur·rices;
- utilisation de la BSG pour renforcer la transparence et la reddition de comptes du gouvernement.

Ce cadre mondial restera certainement une référence pour plusieurs années encore.



Idée forte : la budgétisation sensible au genre (BSG) a pour but d'amener les acteur·rices de l'État à procéder à une analyse des budgets publics existants et des budgets prévus sous l'angle des sexes, en identifiant comment les ressources sont allouées différemment aux femmes et aux hommes, et en visant à corriger les déséquilibres pour promouvoir l'égalité.

Organisation du guide

Afin d'optimiser l'application des connaissances présentées dans ce guide, nous l'avons organisé de manière à mettre en relief le rôle des institutions de pilotage de la BSG dans l'intégration de la perspective genre dans le processus budgétaire, ainsi que sur les outils pratiques d'intégration de dimension genre dans la phase élaboration de budget.

Voici un aperçu de la matière couverte dans ce guide :

- Chapitre 1 : rôle des institutions de pilotage de la BSG. Cette partie du texte met en évidence le rôle de ces structures en Tunisie dans l'intégration de la perspective de genre dans le budget de l'État. Six étapes sont proposées. Elles reprennent l'essentiel des neuf indicateurs du *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) -Genre et permettent de consolider la politique de l'État en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Chapitre 2 : phase élaboration du cycle budgétaire et la perspective de genre. Cette partie du texte présente comment les ministères doivent préparer leurs propositions en intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes, mettant en œuvre le Plan d'action national de l'intégration et de l'institutionnalisation du genre (PANIIG). Cinq étapes sont proposées pour y parvenir.
- Chapitre 3 : autres phases du cycle budgétaire. Cette partie du texte aborde les trois autres phases du cycle budgétaire, à savoir l'approbation, son exécution et le contrôle et évaluation du budget. Dans la phase d'approbation du budget, le Parlement joue un rôle central en examinant les priorités budgétaires et en intégrant la perspective de genre. L'exécutif soutient les élu-es en fournissant des informations transparentes sur les prévisions budgétaires et en encourageant la coopération. La Cour des comptes joue un rôle crucial en menant des audits budgétaires. La phase d'exécution du budget implique la mise en œuvre des dépenses avec une analyse de l'impact sur l'égalité des sexes. La phase de contrôle et d'évaluation vise à vérifier que les efforts de promotion de l'égalité des sexes ont été un succès.

Chapitre 1 : les institutions de pilotage de la BSG

Objectif du chapitre 1
Énumérer les activités essentielles afin d'intégrer la perspective de genre dans l'encadrement du processus budget de l'État.
Qui est responsable ?
Présidence du gouvernement, Conseil des pairs, ministère des Finances, ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors et ministère de l'Économie et de la Planification.
De quoi s'agit-il ?
Donner des orientations aux unités administratives exécutant le budget de l'État pour qu'elles planifient, programment, exécutent, contrôlent et rendent compte du budget afin que l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie soit assurée.
Quand ?
Tout au long du cycle budgétaire.

Les institutions de pilotage de la BSG, à savoir la Présidence du Gouvernement, le ministère des Finances, le ministère de l'Économie et de la Planification, appuyés par le Conseil des pairs et le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Séniors, jouent un rôle crucial dans le processus de conception, d'introduction et de pilotage de la politique d'intégration du genre dans le budget de l'État.

Bien que ce soit les élu-es qui, à l'Assemblée, adoptent une orientation pour l'ensemble de l'État, l'élaboration de celle-ci et sa mise-en-œuvre dépendent de l'exécutif.

Sans réduire l'importance des collaborations entre les différent-es acteur-rices, les institutions de pilotage de la BSG jouent un rôle décisif dans les orientations et les priorités politiques de l'administration. Elles définissent une vision à long terme pour le pays, les objectifs stratégiques et les grandes lignes directrices qui guideront la formulation des politiques publiques et des programmes gouvernementaux en découlant. Les institutions de pilotage de la BSG offrent une perspective globale et fixent le cadre dans lequel les politiques seront élaborées et exécutées.

Ainsi, l'État tunisien a fait le choix de renforcer l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes, d'introduire une perspective de genre dans les politiques publiques et budget de l'État.

Au cœur du dispositif, la Présidence du gouvernement assure la supervision et la coordination des efforts de tous les ministères. Grâce aux unités de contrôles placées sous son autorité, il appose les visas sur les dépenses en cours d'exécution et sur la programmation annuelle des dépenses; il peut ainsi assurer le respect de la planification et protéger les dépenses visant l'égalité entre les femmes et les hommes ou les

mesures orientées vers un genre en particulier. Il peut, à travers ses missions d'évaluation des politiques publiques, apprécier l'intégration de la perspective de genre dans chaque entité.

Le ministère des Finances se charge de mettre en œuvre la politique budgétaire de l'État et garde un œil sur la viabilité et la soutenabilité budgétaire. Il évalue les ressources financières disponibles, élabore des prévisions budgétaires et analyse l'impact financier des politiques proposées. Le ministère des Finances s'assure que les ressources nécessaires sont allouées de manière appropriée pour la mise en œuvre des politiques publiques tout en respectant les contraintes budgétaires.

De plus, ce ministère oriente les ministères sectoriels et traduit les orientations budgétaires en allocations spécifiques. Il veille à ce que les plans de dépenses soient conformes aux priorités gouvernementales et aux ressources disponibles. Il élabore le projet de Loi de finances qui détaille les dépenses et les recettes prévues pour l'année à venir.

Il pilote la mise en œuvre de la BSG sur le plan national. Il accompagne les ministères dans l'intégration du genre dans les politiques publiques et le budget. Il dispense un appui technique à l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), aux projets annuels de performance (PAP) et aux fiches genre-engagement. Il anime les discussions budgétaires et peut ainsi insister l'importance de l'égalité femmes-hommes dans la société lors de ces échanges.

Présent-es sur tous les comités, les membres de ce ministère participent à l'attribution des marchés, au recrutement du personnel et, ainsi, ils peuvent influencer les choix en faveur d'une plus grande égalité. Le Contrôle général des Finances (CGF), sous sa tutelle, peut rendre les audits de performance qu'il produit plus sensibles au genre.

Le ministère de l'Économie et de la Planification procède à la planification stratégique à moyen et long terme et contribue à établir des objectifs clairs pour le développement socio-économique du pays. Il participe à la coordination des politiques visant à atteindre ces objectifs. Il joue un rôle facilitateur dans l'évaluation des politiques en mesurant leurs impacts sur le développement. Il est aussi responsable du programme d'investissement public et a un rôle déterminant dans le choix des projets.

Le Conseil des pairs est chargé de l'intégration de l'approche genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et le budget afin d'éradiquer toute forme de discrimination entre les femmes et les hommes et de concrétiser l'égalité de droits entre eux. Il procède à l'élaboration de recommandations dans le but de promulguer des lois et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer toute discrimination à l'égard des femmes. Il vise à soutenir l'instauration d'une culture d'égalité et d'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans tous les domaines. Il peut, au besoin, procéder au renforcement des capacités des élu-es en matière de genre. Il élabore un rapport annuel soumis au Conseil des ministres contenant les résultats de ses travaux et l'avancement des programmes approuvés, ainsi que ses propositions et ses recommandations en ce qui concerne la promotion de la politique du gouvernement en la matière.

Le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors a la responsabilité de l'élaboration de la politique nationale genre, les stratégies de sa mise en œuvre et de son suivi. Il veille à appuyer l'intégration de l'approche genre dans toutes les politiques publiques, la législation et soutenir les mécanismes et les outils opérationnels, y compris le développement de méthodologies et de guides favorisant l'intégration du genre.

Ces acteur·rices travaillent en étroite collaboration.

Figure 1 : Tableau synoptique reprenant les acteur·rices gouvernementaux·ales intervenant dans l'intégration de la perspective de genre dans les choix budgétaires.

Institutions	Rôle en faveur de l'intégration de la perspective de genre
Présidence de la République	Définir les orientations et les priorités nationales pour le gouvernement y compris celles relatives à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.
Présidence du gouvernement	Assurer la mise en œuvre de la politique générale de l'État y compris la politique nationale en matière de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Conseil des pairs	Favoriser l'intégration de la perspective de genre dans la planification, la programmation, l'évaluation des politiques publiques et dans le budget de l'État afin d'éliminer toutes les formes de discrimination envers les femmes et concrétiser l'égalité de droits et devoirs.
Ministère des Finances	Élaborer et mettre en œuvre la politique de l'État en matière financière, monétaire et fiscale y compris le pilotage de la mise en œuvre du budget sensible au genre sur le plan national. Accompagner les ministères dans la préparation des propositions budgétaires, des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), des projets annuels de performance (PAP) et des rapports annuels de performance (RAP) en y intégrant la perspective de genre. Soutenir l'élaboration des fiches genre-engagement et genre-restitution. Élaborer le Rapport Genre annexé au projet de Loi de Finances de l'année suivante.
Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Séniors	Soutenir la planification de la politique publique y compris l'intégration de l'approche genre dans la planification du développement de la société. Assurer que l'égalité entre les sexes fasse partie des critères de sélection des projets.

La gestion des finances publiques et la perspective de genre

La gestion des finances publiques désigne le processus par lequel les ressources financières d'un gouvernement ou d'une entité publique sont collectées, allouées, dépensées et surveillées. Cela englobe la planification budgétaire, la collecte des recettes, la répartition des dépenses, le suivi financier, la gestion de la dette et la responsabilisation financière. L'objectif de la gestion des finances publiques est d'assurer une utilisation efficace, transparente et responsable des fonds publics pour atteindre les objectifs gouvernementaux et fournir des biens et services essentiels à la population. Elle implique la formulation de politiques budgétaires, l'élaboration et l'approbation du budget, la mise en œuvre des programmes budgétaires, ainsi que le suivi et l'évaluation des performances financières. Une bonne gestion des finances publiques est cruciale pour garantir la stabilité économique, la responsabilité gouvernementale et le bien-être général.

Au sein de cet ensemble, il y a le cycle budgétaire de l'État. Selon la Loi organique du budget (LOB), ce processus se décompose en quatre phases :

1. La phase d'élaboration du budget constitue un moment de réflexion sur les priorités gouvernementales. Ceci se fait sur la base d'examen des cibles atteintes et résultats obtenus dans toutes les politiques publiques lors des cycles budgétaires précédents. Ceci se fait grâce à une collecte de données et à une analyse des impacts et des effets de l'action publique. À la fin de cette phase, les ministères formulent des propositions budgétaires détaillées. Le ministère des Finances consolide les demandes, négocient et ajustent en fonction des ressources disponibles pour, enfin, présenter au Conseil des ministres un projet de Loi de Finances. Ce processus complexe requiert une coordination étroite entre les entités gouvernementales afin de créer un budget équilibré et réaliste pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins de la société. Cette phase englobe les activités allant de la préparation du cadre macroéconomique à moyen terme, de l'élaboration jusqu'à la préparation du projet de la Loi des Finances.
2. La phase d'approbation du budget de l'État regroupe toutes les activités permettant au parlement d'adopter le projet de Loi de Finances proposé par l'exécutif. Il est examiné, débattu et adopté. Cette étape débouche sur une série d'autorisations budgétaires (engagement et paiement) détaillant les allocations, les prévisions des dépenses et les objectifs de performance pour chaque programme, chaque ministère. Une fois approuvé, le budget est promulgué par le gouvernement et devient la loi de finances pour la période à venir, autorisant ainsi les dépenses publiques et guidant la gestion financière de l'État en accord avec les priorités gouvernementales et les besoins de la société.
3. La phase d'exécution du budget de l'État est le moment où les allocations budgétaires approuvées sont concrètement mises en œuvre pour financer les projets, politiques publiques et activités gouvernementales. Cette phase implique la gestion quotidienne des ressources financières en accord avec les priorités et les objectifs des programmes adoptés. Elle englobe divers sous-processus tels que la programmation annuelle des dépenses (PAD), la répartition des crédits par ministère, par programme et à l'intérieur du programme, l'engagement des dépenses conformément aux projets prévus, le suivi rigoureux de la mise en œuvre des dépenses pour éviter les dépassements, la gestion des flux de trésorerie pour garantir la disponibilité des fonds, la production régulière de rapports financiers pour évaluer la conformité budgétaire, ainsi que des ajustements en cas de besoins changeants. Le suivi des réalisations de la performance des programmes, sont essentielles pour une exécution réussie du budget et pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre budgétaire.
4. La phase de contrôle et évaluation du budget de l'État vise à évaluer la conformité, l'efficacité et l'efficience de l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions du budget adopté ainsi que l'exécution de la performance. Elle implique une évaluation systématique des résultats financiers et opérationnels pour assurer l'alignement des ressources sur les priorités et les objectifs du programme. Les éléments surveillés comprennent la vérification des dépenses par rapport aux allocations budgétaires, l'analyse des résultats pour évaluer l'atteinte des objectifs, l'évaluation des performances des programmes, la production des rapports de suivi, du rapport annuel de performance et des rapports d'évaluation pour guider les futures décisions budgétaires, la mise en place de mesures correctives en cas d'écarts significatifs, ainsi que des audits indépendants pour garantir la transparence. Les résultats de cette phase sont communiqués aux parties prenantes pour assurer la reddition de comptes et contribuer à une utilisation optimale des ressources en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux.

La référence en matière de gestion des finances publiques

Le *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) est un secrétariat créé en 2001 pour répondre à une préoccupation grandissante des partenaires internationaux pour le développement face à la gestion des finances publiques. La collaboration de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI),

de l'Union européenne et d'autres institutions ont permis de créer un cadre d'évaluation standardisé et transparent pour évaluer la qualité des systèmes de gestion des finances publiques dans les pays. Largement adopté maintenant par de nombreux pays, le modèle d'analyse du PEFA constitue une référence incontournable. Il a permis de produire 600 rapports sur les pays et juridictions de tous les continents.

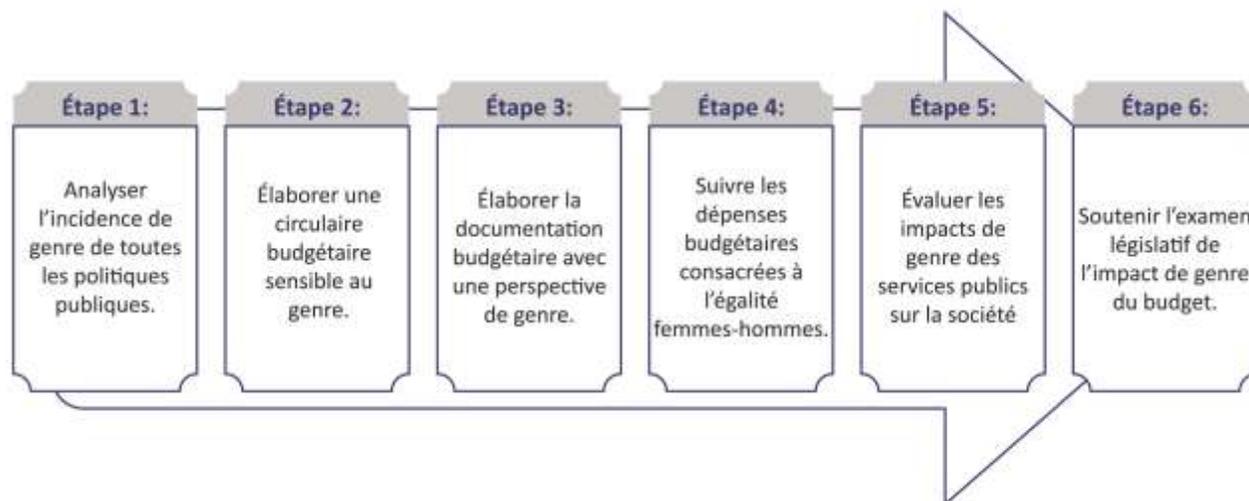
Comme mentionné en introduction, en 2020, cette organisation internationale a créé un référentiel pour apprécier la qualité de l'intégration de la perspective de genre dans le cycle budgétaire de l'État. Sous l'appellation cadre complémentaire du Programme de dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) pour l'évaluation de la gestion des finances publiques sensible au genre (GFPSG), l'équipe du PEFA a élaboré neuf indicateurs complémentaires au cadre d'évaluation PEFA général.

Six étapes clés de l'intégration de la perspective de genre dans le cycle budgétaire

Ces neuf indicateurs constituent une référence et, pour le gouvernement qui voudrait optimiser l'intégration de la perspective de genre dans les politiques publiques, ils servent de base pour une feuille de route. Ce sont six étapes minimales, alignées sur les indicateurs PEFA, que l'exécutif doit franchir pour maximiser ses efforts en matière d'égalité femmes-hommes, à savoir :

1. analyser l'incidence de genre de toutes les politiques publiques et des actifs de l'État;
2. élaborer une circulaire budgétaire sensible au genre;
3. élaborer la documentation budgétaire avec une perspective de genre et ventiler les informations par sexe;
4. suivre les dépenses budgétaires consacrées à l'égalité femmes-hommes et procéder au *reporting* avec une perspective de genre;
5. évaluer les impacts de genre des services publics sur la société;
6. soutenir l'examen législatif de l'impact de genre du budget.

Figure 2 : Représentation des étapes pour l'encadrement adéquat de la politique d'égalité femmes-hommes



Étape 1

Étape 1: analyser l'incidence de genre de toutes les politiques publiques et des actifs de l'État

Toutes les politiques publiques ont des effets différenciés selon le sexe. Pour favoriser l'égalité, il incombe à l'État d'avoir une compréhension précise des répercussions de ces politiques. Une évaluation approfondie de toutes les politiques publiques s'impose, particulièrement lorsqu'il s'agit de modifications, qu'il s'agisse de nouvelles dépenses proposées ou de la suppression de mesures déjà en place.

Diverses méthodes sont disponibles à cette fin. Cependant, l'approche canadienne, appelée Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), se démarque et elle est citée par de nombreux·euses acteur·rices internationaux·ales. Il s'agit d'un outil puissant pour effectuer une analyse comparative des sexes. Déployée en septembre 2018, elle contraint toutes et tous les fonctionnaires à intégrer systématiquement le genre et d'autres facteurs de diversité dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des initiatives. L'objectif premier de l'ACS Plus est de veiller à ce que les impacts différenciés sur les femmes et les hommes et d'autres groupes marginalisés soient pris en compte dès la phase de planification.

Étant donné que les actions de l'État ont invariablement des répercussions distinctes selon les sexes, il est important d'examiner la distribution des biens et services au moyen de données spécifiques au genre. Il est primordial de déterminer quelle part du budget et quelle quantité de services sont allouées aux femmes et aux filles par rapport à celles attribuées aux hommes et aux garçons. Lorsqu'un écart se manifeste – ce qui est fréquent – il est nécessaire d'analyser les facteurs qui empêchent un groupe plus vulnérable d'accéder aux services de l'État. Cette réflexion est souvent menée en collaboration avec les parties prenantes et les organisations représentant les individus les plus défavorisés.

L'outil peut être synthétisé en une liste de vérification composée de quatre questions fondamentales :

- Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques actuelles des bénéficiaires de la politique publique? Y a-t-il des segments de la population sous-représentés (par exemple, les femmes)?
- Quels obstacles entravent l'accès des groupes sous-représentés aux services publics?
- Peut-on mettre en place des mesures pour surmonter les obstacles identifiés ou perçus?
- Les groupes sous-représentés ont-ils été consultés lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des résultats des politiques publiques?

La détection d'une disparité conduit à la formulation de recommandations visant à combler les lacunes en matière de services.

Dans le modèle canadien, l'analyse dépasse la simple distinction entre les sexes pour englober d'autres facteurs de diversité tels que l'âge, la race, l'ethnicité, la classe socio-économique, la capacité physique et autres. L'objectif consiste à identifier et comprendre les diverses façons dont les politiques peuvent impacter de manière différenciée différents groupes.

Le système de protection sociale pour les retraité-es repose fréquemment sur un régime de pensions contributif. C'est-à-dire que les travailleur-euses y contribuent et, selon le niveau de leurs contributions, la rente viagère de fin de vie est déterminée.

L'observation d'un tel système révélerait qu'en raison d'inégalités salariales et de carrières souvent interrompues pour des raisons familiales, les femmes touchent des pensions inférieures à celles des hommes.

De plus, de nombreuses femmes travaillent dans le secteur informel, ce qui les exclut souvent des régimes de pension formels, les laissant sans protection adéquate pour leur retraite. Finalement les normes de genre traditionnelles peuvent empêcher certaines femmes de participer pleinement au marché du travail, ce qui limite leur capacité à cotiser.

Quelle mesure mettre en place? Il est possible d'avoir des systèmes non-contributifs qui assurent un minimum de revenu à celles et ceux qui auraient été moins favorisé.es pendant leur vie active.

L'impact des actifs de l'État diffère lui aussi en fonction du genre, touchant femmes et hommes, filles et garçons de manière différenciée. Que ce soient les routes et autoroutes, les terrains de football et les stades, ou encore les bibliothèques et les laboratoires, leur utilisation n'est pas uniforme pour toutes et tous. Pour promouvoir activement l'égalité entre femmes et hommes, il incombe à l'État d'avoir une vision précise de l'utilisation de ces actifs ainsi que de l'incidence genrée des projets d'investissement public envisagés. Une évaluation de l'ensemble des actifs et projets est impérative.

Pour évaluer l'utilisation des actifs existants, les quatre questions suivantes se révèlent particulièrement pertinentes à chaque étape. Réitérons-les ici :

- Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques actuelles des usager-ères des actifs publics? Existe-t-il des segments de la population sous-représentés (par exemple, les femmes)?
- Quels obstacles entravent l'utilisation des actifs publics par les groupes sous-représentés? Ces actifs sont-ils adaptés à tous les groupes?
- Est-il envisageable de mettre en place des mesures pour surmonter les obstacles identifiés ou perçus?
- Lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des résultats des projets d'investissement public, les groupes sous-représentés ont-ils été consultés?

Dans beaucoup de pays, l'analyse des impacts différenciés par genre des investissements en transport indique que les routes rurales ont un effet déterminant sur l'inclusion et l'autonomisation économique des femmes. Les programmes visant à améliorer l'accessibilité aux zones rurales peuvent faciliter la mobilité des femmes et leur accès aux services de base tels que la santé, l'éducation et les marchés. Bien entretenues, ces routes peuvent réduire la charge de travail des femmes en leur permettant d'accéder plus facilement à l'eau, au bois de chauffage et aux ressources agricoles, ce qui peut libérer du temps pour d'autres activités productives. De plus, elles peuvent favoriser le développement économique en permettant aux femmes d'élargir leurs opportunités de marché, en développant des entreprises locales et en facilitant l'accès aux services financiers.

L'utilisation de données probantes et d'une grille d'analyse rigoureuse permet de faire le bon choix entre différentes options.

Une fiche de référence pour chaque actif d'envergure peut être élaborée, résumant les réponses tirées des questions précédentes. Il existe déjà en Tunisie une fiche projet qui exige une analyse ex-ante de l'incidence d'un projet donnée sur l'équité sociale et l'égalité régionale lors de la planification des projets et lors de l'approbation par un comité national d'approbation des projets publics (CNAPP). Cette fiche doit être remplie avec rigueur afin d'améliorer les effets à long terme des actifs.

Quoi faire dès maintenant?

Il est essentiel d'exiger de tous les ministères qu'ils répondent aux quatre questions précitées pour chaque politique publique. Certaines politiques requièrent cependant une intervention de haut niveau, et il est recommandé que les institutions de pilotage de la BSG tunisien supervisent l'évaluation de l'impact genre des politiques majeures, telles que les régimes de retraite, les taux d'imposition et la structure fiscale, la réglementation des conditions de travail ainsi que le salaire minimum, entre autres.

Cet effort d'identification des effets différenciés selon le genre doit être déployé avant l'élaboration du budget. La responsabilité de cette initiative incombe à tous les ministères et particulièrement aux responsables de programmes qui mènent les politiques publiques.

De la même façon, pour les projets d'investissement public, une révision du processus de sélection est nécessaire, avec l'intégration d'un critère de sélection qui défavorise les projets ne démontrant pas de considération de genre dans leurs études de pré-faisabilité et de faisabilité. De surcroît, il est impératif que principalement le ministère de l'Économie et de la planification et le ministère des finances-guident les ministères sectoriels dans l'élaboration des fiches projet avec une approche genre rigoureuse.

Étape 2

Étape 2: élaborer une circulaire budgétaire sensible au genre

Les circulaires budgétaires représentent des avis officiels diffusés auprès de l'ensemble des ministères, émanant de la présidence du gouvernement sur proposition du ministère des Finances au début de chaque cycle budgétaire. L'objectif de ces documents est de guider les ministères quant à la manière de présenter leurs demandes pour l'exercice à venir. En général, elles comprennent :

- Les orientations générales et les instructions en matière de préparation du budget
- les délais pour la soumission des projets de dépenses;
- les formulaires à utiliser pour la présentation des projets de dépenses et de performance ;
- les priorités recommandées pour la préparation de budget selon des objectifs;
- les méthodes pour justifier les choix budgétaires éclairés par la performance .

Pour un gouvernement qui a résolument choisi de promouvoir l'égalité femmes-hommes, ces circulaires devraient imposer plusieurs mesures, telles que la revue des politiques publiques à l'aide des questions suggérées à l'étape 1, l'adoption d'un langage et d'une présentation en accord avec la perspective de genre, la désagrégation des données selon les sexes et l'identification des mesures spécifiques favorisant l'égalité entre les sexes. Il convient d'y rendre obligatoire l'utilisation des fiches genre-engagement, à être annexées au projet annuel de performance (PAP) et l'analyse sexospécifique pour les projets d'investissement.

La circulaire est l'endroit idéal pour rappeler l'alignement de la politique publique avec les objectifs nationaux inscrits dans le PANIIG.

Des lettres de cadrage sont adressés à chaque ministère. Celles-ci fournissent l'occasion de communiquer le plafond budgétaire qui leur est alloué ainsi que les actions prioritaires à entreprendre pour l'exercice suivant. De plus, en début de mandat gouvernemental, chaque ministère reçoit une lettre de mission qui fixe une perspective à long terme pour le secteur. Ces documents devraient également inclure l'obligation d'intégrer la perspective de genre à toutes les étapes, de la planification à l'élaboration du budget, en passant par l'exécution et le suivi/évaluation des opérations.

La circulaire du gouvernement de la Tunisie pour la préparation du budget de 2024 indique que :

- une croissance économique inclusive et durable garante d'une justice sociale, d'une égalité entre les femmes et les hommes et sensible aux changements climatiques constitue une orientation stratégique;
- chaque programme doit avoir une stratégie qui prend en compte les engagements nationaux et liés à la réalisation de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et où y sont fixés des priorités, des objectifs et des indicateurs de performance, dans le but de donner une vision claire à moyen terme pour le pilotage des programmes;
- chaque ministère doit élaborer une fiche genre-engagement et la joindre en annexe du projet annuel de performance.

Quoi faire dès maintenant?

La présidence du gouvernement et le ministère des Finances doivent œuvrer à instaurer une démarche régulière de rédaction de circulaires budgétaires, avec les mentions obligatoires suivantes :

- poursuivre l'élaboration de fiches genre-engagement pour tous les programmes;
- l'analyse sexospécifique de tous les projets d'investissement;
- l'intégration d'un critère de sélection qui favorise les projets ayant effectués une évaluation avec une perspective de genre ;
- l'incorporation de la quête de l'égalité femmes-hommes dans tous les documents budgétaires;
- la ventilation des données en fonction du sexe des bénéficiaires et des salarié-es;
- l'identification des programmes, actions et activités spécifiques visant à atténuer les inégalités de genre.

Ce message de la présidence du gouvernement et du ministère des Finances marque le point de départ pour l'élaboration du budget et constitue un moment fort pour les ministères.

Étape 3

Étape 3: élaborer la documentation budgétaire avec une perspective de genre

Le budget de l'État se compose d'une série de documents, dont le projet de Loi de Finances. Ces dernières décennies, ministère des Finances et les ministères sectoriels ont enrichi les prévisions de dépenses et de recettes en y intégrant les perspectives budgétaires à moyen terme, couvrant au moins les deux exercices suivants. De plus, il est désormais courant d'exposer les priorités ainsi que le plan de développement à

long terme de la société. Ce développement doit impérativement englober femmes et hommes, filles et garçons, de manière équitable.

De plus, tous les documents budgétaires doivent refléter les préoccupations publiques liées à l'amélioration de l'égalité femmes-hommes. Les mesures budgétaires spécifiquement destinées à promouvoir cette égalité doivent être clairement énoncées. Les implications relatives aux effets différenciés des politiques publiques, des projets et des actifs doivent être mises en lumière, et une évaluation de l'impact prévisible de l'effort budgétaire pour l'exercice à venir doit être présentée de manière explicite.

Ventiler des informations sur la performance des services publics par sexe

La volonté d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services publics représente l'un des piliers sur lequel repose un bon système de gestion des finances publiques. Intégrer des données relatives à la performance dans les documents budgétaires est reconnu comme une pratique exemplaire. Cela accroît la responsabilité de l'exécutif en matière de reddition de comptes concernant les prestations programmées et effectuées, ainsi que les résultats des programmes et services publics. Pour ce faire et pour améliorer l'égalité entre femmes et les hommes, il est important de recueillir des données ventilées par sexe. Cette collecte de données sert à identifier les disparités existantes et à saisir comment les politiques peuvent les influencer.

Lors de l'étape de la programmation budgétaire, les responsables de programmes ainsi que les membres de la chaîne managériale sont tenus d'aligner leurs stratégies à la politiques nationales genre (PANIIG) et de prendre en considération la perspective genre dans les objectifs et indicateurs de performance déclinés en objectifs et indicateurs opérationnels. La réalisation de ces objectifs et indicateurs sensibles au genre se font à travers la mise en œuvre des actions, activités et projets permettant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Il arrive que les services ne disposent pas d'une connaissance exhaustive de la composition de leur public. Dans de tels cas, un échantillonnage et une collecte d'informations basés sur une méthode de sondage rigoureuse reconnue peuvent pallier les lacunes des systèmes d'information. Parfois, un groupe d'expert-es et des évaluations qualitatives peuvent également contribuer à progresser vers une plus grande compréhension du milieu, des inégalités et des mesures à prendre.

Quoi faire dès maintenant?

La présidence du gouvernement doit instaurer, au sein des circulaires, chaque année, une obligation d'employer des indicateurs sexospécifiques assortis de cibles appropriées ainsi que de désagréger tous les indicateurs selon le sexe des bénéficiaires. De plus, la production de documents complémentaires, comme le rapport genre annexé au projet de loi des Finances, la fiche genre-engagement et la fiche genre-réalisation doit devenir une pratique courante bien intégrée.

De manière plus globale, le ministère des Finances peut apporter son appui aux ministères sectoriels pour élaborer des diagnostics des situations en intégrant la perspective de genre.

Les institutions de pilotage de la BSG doivent se positionner en tant qu'exemple en démontrant un engagement concret envers l'intégration de la perspective de genre dans toutes les sphères publiques et à chaque occasion. Parallèlement, la présidence du gouvernement peut établir, dans les circulaires, un format de présentation spécifique pour les documents budgétaires, en précisant que l'incorporation de la perspective de genre est obligatoire dès les premières lignes.

Étape 4

Étape 4: suivre les dépenses budgétaires avec une perspective de genre

En cours d'année, la réalisation budgétaire contraint les autorités à prendre des décisions, parfois marginales, parfois de grande envergure. Afin d'éviter que ces choix n'affectent de manière disproportionnée les dépenses engagées pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, que l'État soit apte à suivre les ressources allouées à la promotion de cette égalité revêt une grande importance. Le suivi doit permettre de tracer l'évolution des dépenses, tout en empêchant toute modification substantielle non autorisée par la loi des crédits alloués.

Afin de mieux appréhender les impacts des dépenses publiques sur l'égalité des sexes, le suivi doit se focaliser non seulement sur les crédits attribués aux organismes nationaux en faveur de l'égalité entre les sexes et les dépenses dédiées à la lutte contre les violences sexistes, mais aussi sur les programmes des ministères sectoriels visant un genre spécifique, tels que l'encouragement de la participation des femmes aux prises de décision locales.

Reprenant le PEFA-Genre, les dépenses peuvent être regroupées de la manière suivante :

- des programmes spécifiques de promotion de l'égalité des chances comme des dépenses publiques axées sur la rémunération des congés de maternité, des subventions aux garderies d'enfants pour permettre aux femmes de travailler, des programmes destinés principalement à prévenir les violences sexistes ou à y répondre, des programmes d'éducation et de mobilisation des hommes et des garçons pour qu'ils combattent les violences sexistes dans leur groupe social, des programmes d'amélioration de l'accès à l'éducation et de réussite scolaire pour les filles, visant essentiellement à autonomiser les femmes et les filles et à réduire les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes;
- des services publics généraux axés particulièrement sur un genre ou utilisés en grande partie par celui-ci comme des programmes d'aide aux startups de haute technologie comportant des initiatives spécifiques d'appui aux femmes cheffes d'entreprise, des projets d'investissement dans les transports visant à accroître l'utilisation par les femmes des transports publics grâce à un éclairage de sécurité aux abords des stations;
- des services publics généraux fonctionnant sans tenir particulièrement compte des femmes ou de l'égalité des sexes comme des programmes de promotion de l'accès des agriculteur-rices au microcrédit pour l'achat d'intrants agricoles comme les pesticides ou les fertilisants, qui ne prend pas en compte les disparités dans l'accès à ces facteurs de production ou leur répartition entre les femmes et les hommes et des programmes traitant du chômage des jeunes qui ne tient pas compte de la marginalisation des garçons et des filles immigré-es.

Cela consiste en l'identification de certaines dépenses, la classification, appelé marquage genre, ou l'établissement d'une nomenclature axée sur le genre.

Les actions visant à lutter contre la violence faite aux femmes constituent l'exemple par excellence d'un programme dédié à un genre et qui favorise l'égalité entre les sexes. Par exemple, des services policiers spécialisés comprennent mieux les différents types de violence basée sur le genre, y compris la violence domestique, le harcèlement sexuel et la traite des êtres humains, ce qui leur permet de mieux répondre aux besoins des victimes.

Ces services mettent en place des protocoles pour assurer la confidentialité et offrir un soutien empathique aux victimes, créant ainsi un environnement plus favorable pour les femmes qui cherchent de l'aide. Ils contribuent à une meilleure coordination entre les différents services de police, les travailleurs-euses sociaux-ales, les organisations de défense des droits des femmes et les professionnel-les de la santé pour fournir une assistance holistique aux victimes.

Une réduction du budget d'un tel programme a un effet dévastateur sur les tentatives de rééquilibrer la situation entre les sexes et constitue une atteinte aux plus vulnérables.

Sur le sujet, le ministère des Finances a élaboré une note d'orientation sur la nomenclature sensible au genre qui comprend la classification suivante :

- les dépenses neutres : des crédits pour des projets, des sous-activités ou activités de fonctionnement interne ou de pilotage transversal, que ce soit au sein des programmes de pilotage et appui ou des programmes métiers ou qui ne présentent pas de dimension genre, c'est-à-dire qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur la situation respective des femmes et des hommes;
- les dépenses spécifiques à la réalisation de l'égalité de genre : des crédits qui visent spécifiquement à promouvoir l'égalité de genre ;
- les dépenses présentant une dimension genre : des crédits qui concernent une politique publique et ont un impact évident ou potentiel sur la situation respective des femmes et des hommes.

Procéder au reporting avec une perspective de genre

Il est non seulement crucial d'identifier les mesures visant à réduire les disparités entre les sexes, mais il est également essentiel de rendre compte de ces initiatives au moyen d'un rapport exhaustif. Ce rapport devrait fournir des informations essentielles pour évaluer à la fois les impacts positifs et négatifs des politiques publiques sur l'égalité entre les genres. Parmi les éléments à inclure dans ce rapport :

- un panorama des avancées réalisées dans la promotion de l'égalité entre les sexes à l'échelle globale, ainsi que dans des secteurs ou domaines particuliers tels que l'éducation, la santé, l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la criminalité;
- des indicateurs clés concernant les ressources allouées aux politiques budgétaires axées sur l'égalité entre les sexes;
- une évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques et du programme de dépenses, en mettant en lumière leurs impacts sur l'égalité entre les genres;
- des données détaillées, ventilées par sexe, relatives à l'emploi au sein de la fonction publique.

Le ministère des Finances de la Tunisie a arrêté que les ministères devaient utiliser une fiche genre-réalisation annexée aux rapports annuels de performance afin d'avoir une base pour rendre compte des réalisations effectuées en matière de réductions des inégalités genre et, en cas d'écarts, justifier et proposer les ajustements nécessaires à prendre dans l'exercice suivant.

Quoi faire dès maintenant?

Lors des étapes de contrôle et d'évaluation, il est impératif que le ministère des Finances mette en exergue l'évaluation de la performance des programmes, en mettant spécialement l'accent sur les répercussions des mesures entreprises en faveur de l'égalité entre les sexes au niveau d'une fiche genre-réalisation annexée au RAP. En outre, la présidence du gouvernement doit exiger du ministère en charge de la fonction publique, du recrutement et de la gestion des carrières, qu'il élabore une ventilation sexospécifique de la liste des membres de l'administration publique et de leur rémunération.

Étape 5

Étape 5 : évaluer les impacts de genre des services publics sur la société

L'évaluation des impacts a pour objectif de mesurer les conséquences à long terme des politiques publiques et des programmes de dépenses de l'État sur les individus de différents sexes. Cette démarche vise à analyser comment les actions gouvernementales influent sur l'égalité des sexes dans son ensemble, en soulignant le rôle transformateur des décisions étatiques vis-à-vis des citoyen·nes.

Les inégalités majeures entre les femmes et les hommes sont largement reconnues :

- éducation : bien que l'accès à l'éducation pour les femmes se soit amélioré au fil des années, des disparités persistent dans de nombreuses régions. Les filles peuvent être limitées dans leurs opportunités d'éducation et être dirigées vers des rôles traditionnels ;
- santé : les femmes peuvent souvent avoir un accès restreint aux soins de santé, notamment dans des zones où les ressources médicales sont limitées. Des questions spécifiques à la santé des femmes, comme la santé maternelle et la planification familiale, peuvent être négligées;
- violence et sécurité : les femmes font face à diverses formes de violence basée sur le genre, telles que la violence domestique, le harcèlement sexuel, le trafic humain et les mariages forcés. Ces problèmes peuvent être exacerbés dans les zones de conflit;
- répartition des tâches ménagères : malgré des avancées, les femmes assument souvent une part disproportionnée des responsabilités domestiques et de la garde d'enfants, ce qui peut restreindre leurs opportunités sur le marché du travail ou dans d'autres domaines;
- normes culturelles et sociales : les attentes culturelles en matière de genre peuvent limiter les choix et les opportunités des femmes, les poussant vers des rôles traditionnels et restreindre leur autonomie;
- participation politique : les femmes sont souvent sous-représentées dans les organes de décision politique et ont moins d'opportunités de participer à la prise de décision politique à tous les niveaux.

Les dimensions économiques de ces disparités entre les sexes méritent d'être soulignées. On observe des tendances générales qui se répètent dans de nombreuses sociétés, notamment :

- écart salarial : les femmes gagnent souvent moins que les hommes pour un travail équivalent, en raison de facteurs tels que la discrimination salariale et la concentration des femmes dans des emplois moins bien rémunérés;
- inégalité de carrière : les femmes sont souvent sous-représentées dans les postes de direction et les niveaux supérieurs de la hiérarchie professionnelle;
- écart de retraite : les femmes ont tendance à avoir des pensions de retraite moins élevées en raison de carrières interrompues, à temps partiel et des écarts salariaux;
- patrimoine : les femmes possèdent généralement moins de richesses que les hommes en raison d'écarts salariaux, d'inégalités de carrière et d'effets des traditions;

- accès aux opportunités économiques : les femmes peuvent rencontrer des obstacles supplémentaires pour développer leur potentiel, entre autres dans l'économie, l'industrie et le commerce;
- travail informel et précaire : les femmes sont souvent plus susceptibles de travailler dans le secteur informel ou d'occuper des emplois précaires et mal rémunérés.

L'action publique à long terme vise à réduire ces écarts et l'évaluation *ex post* des impacts des politiques publiques sert à mesurer la contribution de l'État à cette réduction. Cela peut mener à la conclusion des nouvelles mesures d'ajustement est à entreprendre et de nouveaux programmes de dépenses sont nécessaires.

Quoi faire dès maintenant?

Il incombe au ministère des Finances de guider les différents ministères dans la mesure des disparités entre les sexes dans leurs domaines respectifs. Des méthodes à cet effet seront présentées dans le deuxième chapitre.

Étape 6

Étape 6: soutenir l'examen législatif de l'impact de genre du budget

L'examen budgétaire par les représentant-es élu-es au Parlement est organisé en fonction des structures internes de cette institution. Il implique généralement des auditions en commissions parlementaires, des comités spécialisés et des débats en séance plénière. Les membres du Parlement ont la possibilité de tenir des audiences publiques et de solliciter des avis d'expert-es. Tous ces moyens sont à leur disposition et peuvent être mobilisés pour orienter la nation vers une plus grande égalité entre les sexes et pour encourager l'intégration de la perspective de genre dans l'ensemble des ministères.

Le processus législatif comporte deux moments clés : l'adoption de la Loi de Finances et le contrôle parlementaire après l'exécution, au moyen de la Loi de Règlements. De plus, les membres de l'Assemblée ont la possibilité d'exercer un suivi rapproché en cours d'année si elles et eux le jugent opportun. Elles et eux approuvent le projet de budget, supervisent son exécution et en font l'évaluation.

Le rôle des institutions de pilotage de la BSG de l'État est de soutenir cet examen législatif et de fournir toutes les informations nécessaires pour permettre à l'Assemblée de mener une analyse approfondie et de prendre des décisions éclairées.

L'un des outils puissants à envisager à l'instar des pays avancées en matière de l'égalité genre est le Rapport Genre, annexé à la Loi de Finances, qui rend compte de l'évolution de l'égalité entre les sexes dans la société. Ce rapport présente principalement les éléments suivants :

- un aperçu des progrès dans la réalisation de l'égalité des sexes en général, ainsi que dans des secteurs spécifiques tels que l'éducation, la santé, l'emploi, la réduction de la pauvreté et la lutte contre la criminalité;
- présentation des engagements des ministères en matière de réduction des inégalités genre;
- des données clés sur les ressources allouées aux politiques budgétaires visant à promouvoir l'égalité des sexes;
- une évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques, du programme de dépenses et de leurs effets sur l'égalité entre les sexes;
- des données sexospécifiques sur la composition de la fonction publique et l'emploi.

En renforçant l'examen parlementaire de cette manière, la prise en compte de l'égalité des sexes dans toutes les facettes de l'action gouvernementale est garantie.

Quoi faire dès maintenant?

Il appartient au ministère des Finances de guider tous les ministères afin qu'ils rassemblent les informations pertinentes en vue de la rédaction d'un rapport genre consolidé annexé à la loi de Finances destiné aux représentant·es élu·es.



Idée forte : une circulaire complète imposant la prise en compte de l'égalité femmes-hommes et un rapport de genre constituent de solides bases pour une politique publique efficace en la matière.

Chapitre 2 : Phase élaboration du budget selon la perspective de genre

Objectif du chapitre 2
Énumérer les activités essentielles afin d'intégrer la perspective de genre dans la phase élaboration du budget.
Qui est responsable ?
Le ou la responsable de mission et les responsables de programmes.
De quoi s'agit-il ?
Sur la base d'un diagnostic simple, choisir des mesures à intégrer dans les politiques publiques et le budget pour combler les inégalités de genre dans l'action publique et dans la société.
Quand ?
Avant le lancement de la circulaire budgétaire et après, dans le cadre de la préparation du projet de Loi de Finances.

Le processus budgétaire de l'État traduit les priorités de la société tunisienne en allocations financières concrètes. La Loi organique du budget (LOB) stipule que ce processus se décompose en quatre phases :

- La phase d'élaboration du budget constitue un moment de réflexion sur les priorités gouvernementales.
- La phase d'approbation du budget de l'État regroupe toutes les activités permettant au parlement d'adopter le projet de Loi de Finances proposé par l'exécutif.
- La phase d'exécution du budget de l'État est le moment où les allocations budgétaires approuvées sont concrètement mises en œuvre pour financer les projets, programmes et activités gouvernementales.
- La phase de contrôle et évaluation du budget de l'État vise à évaluer la conformité, l'efficacité et l'efficience de l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions du budget adopté.

La phase d'élaboration se situe à la croisée des chemins entre les prévisions économiques, les priorités gouvernementales et les attentes de la société. Cette phase garantit que les ressources limitées de l'État sont utilisées de manière optimale pour répondre aux besoins les plus urgents et stratégiques de la population et du pays. Elle commence par une appréciation de la situation économique, l'évaluation de la capacité de mobiliser des recettes fiscales et l'identification des besoins prioritaires. Par la suite, le gouvernement définit ses priorités macroéconomiques et sectorielles formalisées principalement au niveau du cadre macroéconomique à moyen terme, CBMT global et la circulaire budgétaire.

Chaque ministère et les programmes préparent une proposition de budget détaillée pour l'année à venir qui comprend les prévisions budgétaires à moyens termes CDMT et PAP. Ces propositions sont généralement basées sur les performances passées, les besoins actuels et les priorités définies par la

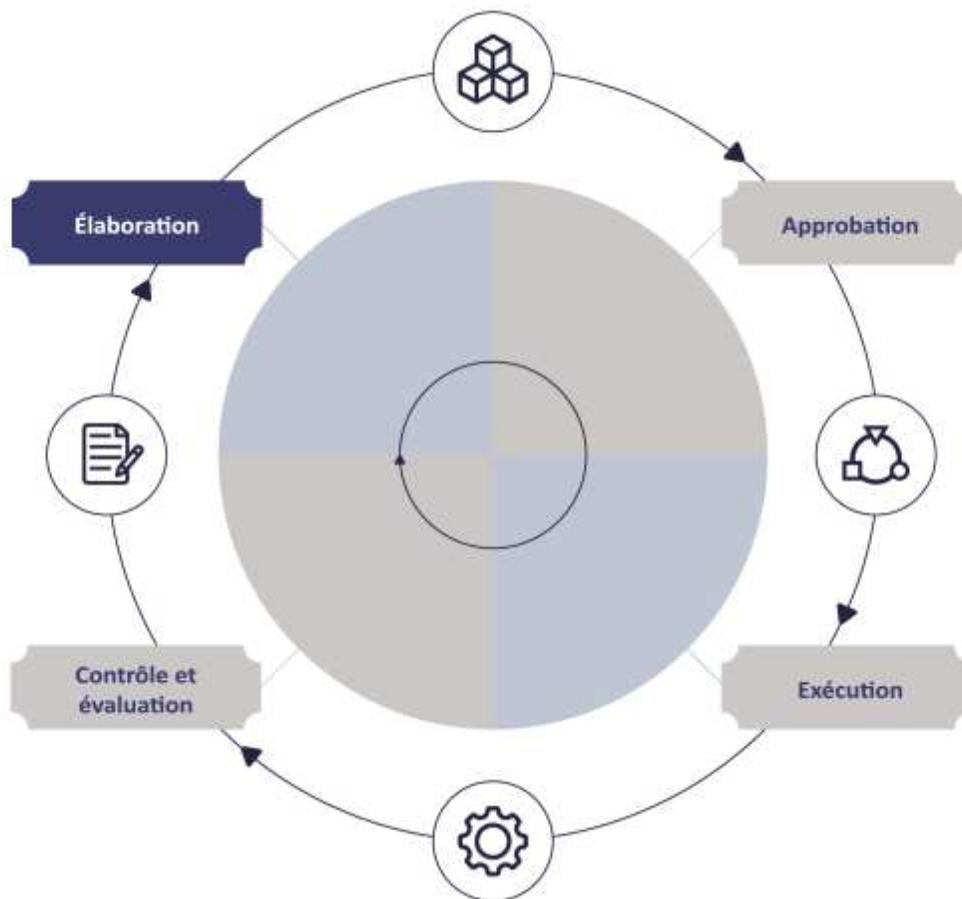
circulaire budgétaire et sur la lettre de plafond des crédits alloués. Aussi, Les ministères préparent une fois que tous les programmes ont soumis leurs projets de budget, le ministère des Finances discute et consolide toutes ces informations en un seul document budgétaire appelé fascicule budgétaire. Ce document est ensuite examiné et ajusté pour s'assurer qu'il est en phase avec les prévisions macroéconomiques et les objectifs fiscaux.

La présidence du gouvernement et le ministère des finances exposent les hypothèses et les grandes orientations du projet de budget de l'État à l'Assemblée. Le ministère des Finances prépare la Loi des Finances et ses annexes dont en note principalement le projet annuel de performance.

Le budget consolidé est finalement soumis au gouvernement et, éventuellement, au parlement pour examen et approbation,

Il est important de noter que la phase d'élaboration n'est pas simplement un exercice technique de répartition des ressources. Elle implique des décisions stratégiques qui peuvent avoir des impacts profonds sur la direction socio-économique du pays. De plus, elle nécessite une coordination étroite entre les différents organes gouvernementaux et une communication efficace avec le public pour garantir la transparence et la légitimité du processus. D'où l'intérêt d'introduire le genre dans cette phase et la formaliser dans tous les documents budgétaires citées ci-dessus dont on note principalement le projet annuel de performance.

Figure 3 : représentation du cycle budgétaire.



Lors de la préparation du PAP ainsi que des propositions du budget, les responsables des programmes sont tenus de s'aligner au PANIIG et le décliner au niveau de leur programmes et budgets avec la proposition des actions, des activités et des projets permettant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Ce sont les actions concrètes comme la promotion de carrières non-traditionnelles pour les filles et les femmes, des projets favorisant l'accès aux crédits à la petite entreprise et la construction de meilleures routes en milieu rural – pour n'en nommer que quelques-unes qui assurent la promotion de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans la société tunisienne. De plus, ce sont des mesures précises, dédiées à un genre qui permettent de lutter contre la violence. C'est par la résolution ferme des décideur·euses de tous les niveaux que la participation citoyenne est encouragée, particulièrement celle des femmes.

Lors de la préparation du projet annuel de performance ainsi que des propositions budgétaires, les responsables des programmes sont tenus de s'aligner au PANIIG et de décliner les objectifs de celui-ci au niveau de leur programmes et budgets avec des actions, des activités et des projets permettant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans la documentation du PANIIG, quelques indicateurs révélateurs sont annoncés et permettent d'orienter les efforts de toutes et tous vers la mesure du succès. Ce sont notamment :

- le taux des femmes dans la population active générale/marché du travail;
- l'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes;
- le revenu moyen des femmes et des hommes en milieu rural;
- le taux des femmes propriétaires de terre sur l'ensemble des propriétaires;
- le taux des femmes leaders de projets agricoles sur l'ensemble des leaders de projets.

Les responsables de programmes et les membres de la chaîne managériale qui mettent en œuvre la politique publique constituent les acteur·rices clés de l'intégration et de l'institutionnalisation du genre dans le pays.

Dans la phase ascendante du processus de budgétisation, les responsables de programme et les membres de la chaîne managériale ont pour responsabilité de transmettre aux directions financières appartenant à leur ministère les besoins de financement ainsi que les propositions budgétaires résultant de leur évaluation de la situation dans leur secteur respectif selon la perspective genre.

Les ministères collectent des données pour identifier leurs besoins financiers pour l'année budgétaire à venir. Cela comprend les estimations de dépenses pour les activités les projets en cours, ainsi que les besoins en ressources humaines, matérielles et financières. Sur la base des informations collectées, chaque entité gouvernementale prépare ses propositions budgétaires. Ces propositions détaillent les priorités, les objectifs, les activités planifiées et les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. Les propositions budgétaires sont examinées et évaluées par les membres de l'équipe du ministère des finances. L'objectif est de s'assurer que les propositions sont conformes aux politiques et aux priorités gouvernementales, qu'elles sont financièrement viables et qu'elles respectent les contraintes budgétaires.

Dans de nombreux cas, il est nécessaire de hiérarchiser les propositions en fonction des ressources disponibles et des priorités du gouvernement. Cela peut nécessiter des arbitrages et des ajustements pour attribuer les ressources aux domaines jugés les plus importants. Les ministères coordonnent leurs propositions avec d'autres entités, car de nombreuses politiques et projets gouvernementaux sont interconnectés. La coordination vise à éviter les doubles emplois, à identifier les synergies et à garantir une utilisation optimale des ressources

Une fois que les propositions budgétaires ont été examinées, ajustées et coordonnées, le ministère des Finances compile l'ensemble des propositions dans un projet de budget global pour l'État. Ce projet de budget intègre les prévisions de dépenses pour l'année budgétaire à venir et celles des prévisions à moyen terme. En parallèle, des documents explicatifs sont préparés pour accompagner le projet de budget, dont les projets annuels de performance (PAP) et les fiches genre-engagement. Avant de soumettre le projet de budget au parlement, le gouvernement examine le projet dans son ensemble pour s'assurer qu'il est en accord avec ses priorités et ses engagements politiques.

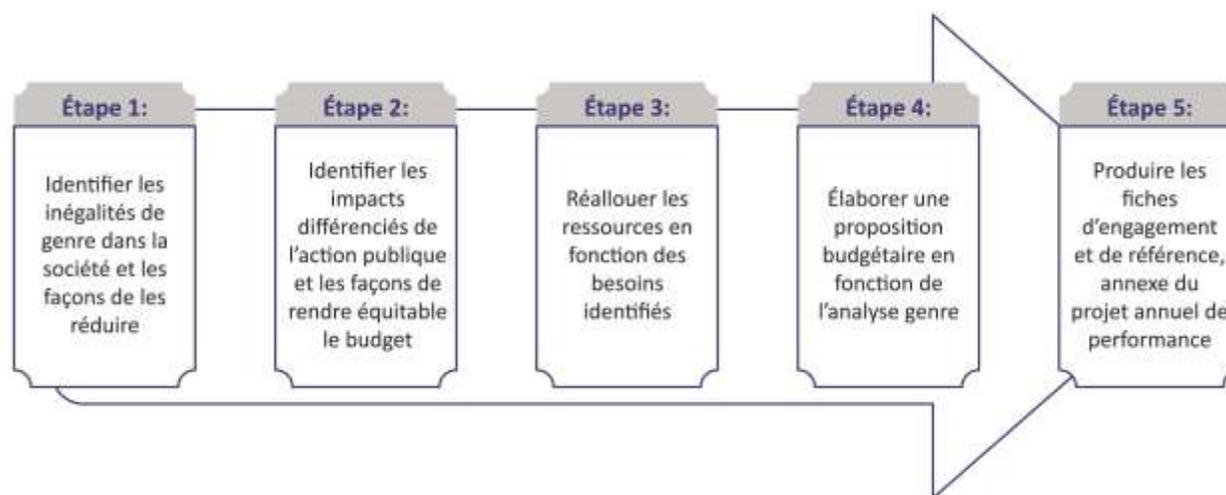
Ce processus s'insère dans un calendrier bien connu. Sur la base des orientations gouvernementales, issues du cadre macroéconomique, du Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), les chef-fes de missions doivent présenter leur programmation pluriannuelle sous la forme du Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) et sa déclinaison annuelle. Cette phase lance une série de dialogues entre les ministères sectoriels et le ministère des Finances sur la base des orientations gouvernementales de l'année en cours et des résultats des années précédentes.

Cinq étapes clés de l'intégration de la perspective de genre dans la phase élaboration

S'intégrant au processus standard de l'élaboration de la proposition budgétaire, six étapes essentielles doivent être parcourues pour garantir que l'élaboration du budget de l'État intègre pleinement la politique publique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, à savoir :

1. identifier les inégalités de genre dans la société en général façons de les réduire;
2. identifier les impacts différenciés de l'action publique et les façons de rendre équitable le budget;
3. allouer et réallouer des ressources en fonction des besoins identifiés;
4. élaborer une proposition budgétaire en fonction de l'analyse genre;
5. produire les fiches genre - engagement, annexes du projet annuel de performance.

Figure 4: Représentation des étapes pour l'élaboration du budget avec une perspective de genre



Étape 1

Étape 1: identifier les inégalités de genre dans le secteur et les façons de les réduire

En ligne avec les objectifs nationaux genre définis dans le PANIIG, l'élaboration du budget commence par une analyse approfondie du secteur concerné et de la perception des enjeux de genre à l'intérieur de celui-ci. À cet effet, les unités opérationnelles et les opérateurs publics chargés de fournir des biens et des services doivent se poser quatre questions fondamentales sur leur secteur d'intervention :

- Est-ce que les personnes, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes, de filles ou de garçons, ont un accès équitable aux ressources, qu'elles soient internes (comme les compétences) ou externes (comme les moyens financiers), pour participer pleinement au secteur?
- Est-ce que ces individus partagent la même capacité et la même volonté de réalisation personnelle, ou est-ce qu'ils sont contraints par des limites imposées par l'éducation et la culture?
- Est-ce que ces individus bénéficient d'une pleine liberté pour agir dans le secteur et atteindre leurs objectifs, ou font-ils face à des obstacles spécifiques?
- Est-ce que ces individus parviennent à réaliser pleinement leurs aspirations au sein du domaine d'activité?

Ces quatre questions simples permettent d'identifier les lacunes et les inégalités de genre dans la société. Une fois identifiées, des mesures doivent être envisagées pour rééquilibrer les opportunités individuelles. Ces idées préliminaires de nouvelles mesures seront prises en compte ultérieurement, à l'étape 5, lors de l'élaboration de la proposition budgétaire.

En analysant l'environnement économique, il est fréquent de constater que les femmes ont des revenus inférieurs aux hommes, des actifs moins importants et moins de garanties à offrir aux institutions financières. Elles n'ont pas accès aux mêmes réservoirs de ressources que les autres.

Des programmes adaptés d'accès au capital contribuent à l'inclusion économique des femmes en leur donnant les moyens pour développer leurs entreprises, ce qui peut avoir un impact significatif sur leur autonomie financière et leur autonomisation comme personne.

En encourageant les femmes à devenir entrepreneures, ces programmes favorisent l'innovation, la création d'emplois et la croissance économique. Souvent, ces programmes offrent un soutien supplémentaire sous forme de formation, de mentorat et de conseil aux entrepreneures, ce qui renforce leurs compétences en gestion d'entreprise.

Arbre à problème et arbre à solutions

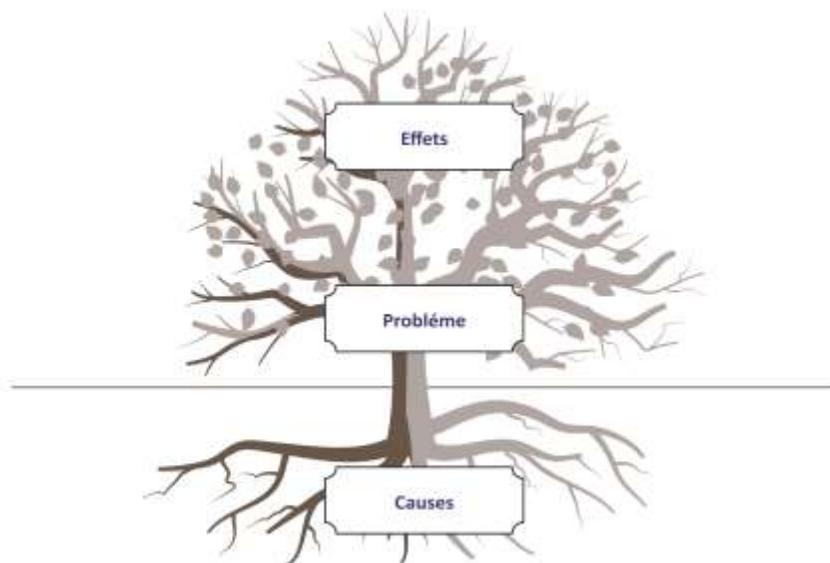
Une fois qu'un problème a été clairement identifié et que les limites de capacité des membres d'un groupe vulnérable sont reconnues, deux outils bien établis peuvent être utilisés : l'arbre à problème et l'arbre à solutions.

Pour rappel, l'arbre à problème constitue une méthodologie utilisée dans les domaines du développement et de la planification pour déceler et visualiser les racines profondes d'un problème particulier. Cette approche encourage une participation active des parties prenantes et offre une compréhension des interactions complexes entre les divers facteurs contribuant à la situation problématique.

Le processus commence par une définition précise du problème central ou du défi à relever. Ce problème est généralement formulé de manière concise et compréhensible par les acteurs clés du programme. Une session de groupe est ensuite organisée, réunissant les parties prenantes concernées par la situation. Cela peut inclure des membres de la communauté, expert·es, des représentant·es gouvernementaux·ales, des organisations non gouvernementales, entre autres. Les acteur·rices clés du programme sont encouragé·es à exprimer librement leurs hypothèses quant aux causes sous-jacentes du problème identifié. Toutes les idées sont recueillies sans jugement ni critique. Les causes identifiées sont ensuite regroupées et structurées de manière logique. Les facteurs les plus spécifiques et immédiats sont généralement représentés près du tronc de l'arbre, dans le système racinaire, tandis que les causes plus profondes et globales sont positionnées plus bas.

Une fois que les causes sont bien ordonnées et que les relations de cause à effet sont comprises, les acteur·rices clés du programme peuvent mettre en évidence les causes les plus cruciales ou critiques qui nécessitent une intervention immédiate. Ils et elles peuvent ensuite élaborer des solutions spécifiques pour adresser chaque cause identifiée. Cela culmine dans la création de l'arbre à solutions.

Figure 5 : représentation simple de l'arbre à problème



En ce qui concerne l'élaboration de l'arbre à solutions, il est nécessaire de dresser une liste exhaustive des différentes options susceptibles d'atténuer les causes du problème initial. Ces solutions doivent être triées en fonction de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur potentiel de résolution. Des critères tels que le coût, le temps nécessaire, les ressources disponibles et l'impact potentiel peuvent servir de guides. Par le biais d'une évaluation des conséquences, la solution qui semble la plus adaptée pour résoudre le problème est sélectionnée. Il est alors opportun d'élaborer un plan d'action détaillé pour sa mise en œuvre.

Le résultat de cette analyse se traduit par une série d'actions à entreprendre dans le cadre de programmes existants, dans le but de réduire les disparités de genre observées.

Quoi faire dès maintenant?

Le ou la responsable du programme et les membres de la chaîne managériale doivent entreprendre une analyse exhaustive de toutes les situations liées au genre dans le secteur où les biens et services sont dispensés. Si des contraintes de ressources se font ressentir, c'est-à-dire que le temps disponible aux

membres de l'équipe ne permet pas de réviser tous les aspects du domaine d'intervention, au moins un groupe d'actions ou d'activités publiques devrait être soumis à une analyse approfondie ; une attention particulière doit être accordée, en priorité, au groupe d'actions ou d'activités ayant le plus grand poids budgétaire.

Étape 2

Étape 2: identifier les impacts différenciés de l'action publique

Pour formuler la proposition budgétaire de l'exercice à venir, les responsables de programmes et les membres de la chaîne managériale doivent prendre en compte les résultats des actions et activités menées au cours de l'exercice précédent. Cela implique l'examen attentif des rapports annuels de performance (RAP), d'avoir des échanges sincères lors des dialogues de gestion et se saisir des évaluations spécifiques disponibles au sein du ministère. Après avoir effectué l'analyse des domaines d'intervention, mentionnés à l'étape 1 - tels que la santé, l'éducation, le logement, l'aménagement du territoire, les transports, etc. - le processus d'élaboration du budget se poursuit en évaluant l'exécution des dépenses et en examinant la répartition des bénéficiaires de l'exercice précédent. Cette démarche jette les bases des projets budgétaires futurs.

Tandis que l'analyse des disparités de genre et des écarts sociaux amène les acteur·rices à scruter ce qui se déroule au-delà du périmètre d'action de l'État, la mesure des impacts immédiats recentre le regard sur l'appareil public lui-même.

Il s'agit de déterminer comment les programmes actuels influencent de manière distincte les femmes et les hommes. Pour ce faire, la méthode la plus directe consiste à évaluer les avantages obtenus par les citoyen·nes en fonction de leur sexe. Le coût total du programme sert de référence dans ce contexte. En bref, toutes les dépenses liées aux salaires, aux biens et services, aux transferts et aux investissements forment un réservoir de ressources à disposition de la population. Cette population, divisée entre femmes et hommes, accède à ces ressources. Les proportions de bénéficiaires féminins et masculins mettent en lumière la manière dont ces ressources favorisent l'un ou l'autre sexe.

Dans une note d'orientation sur l'intégration de la dimension genre dans la nomenclature des dépenses de l'État tunisien retient la classification suivante :

- Les dépenses spécifiques à la réalisation de l'égalité de genre, des crédits qui visent spécifiquement à promouvoir l'égalité de genre.
- Les dépenses présentant une dimension genre, des crédits qui concernent une politique publique et ont un impact évident ou potentiel sur la situation respective des femmes et des hommes
- Les dépenses neutres, des crédits pour des projets, des sous-activités ou activités de fonctionnement interne ou de pilotage transversal que ce soit au sein des programmes de pilotage et appui ou des programmes métiers, qui ne présentent pas de dimension genre c'est-à-dire qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur la situation respective des femmes et des hommes.

Il est prioritaire pour les cadres et les agent·es de consacrer le temps nécessaire et vérifier si les dépenses liées aux genres et celles axées sur l'égalité des chances ont été exécutées conformément aux prévisions. Ils et elles doivent s'assurer que les résultats escomptés ont été atteints et que les parties prenantes, utilisateur·rices et autres parties concernées, sont satisfait·es des efforts déployés par l'État. Si ce n'est pas

le cas, s'il y a des écarts ou des insatisfactions, des recommandations doivent être formulées, pouvant avoir des implications budgétaires.

En ce qui concerne toutes les autres dépenses, il est primordial de déterminer si la distribution des avantages est en accord avec la proportion respective des sexes au sein de la population. Trois questions simples doivent être posées pour évaluer le service :

- Combien d'hommes ont bénéficié du service?
- Combien de femmes ont bénéficié du service?
- Existe-t-il un écart significatif entre les proportions de bénéficiaires et leur répartition au sein de la population?

Figure 6: répartition des efforts budgétaires selon les sexes

Nom du service ou du programme					
Budget initial	Budget tel qu'exécuté	Nombre de bénéficiaires			Valeur publique du service en fonction du budget exécuté
			Nombre	%	
		Hommes			
		Femmes			
		Total			

En cas d'écart notable, il est nécessaire d'envisager de nouvelles mesures pour rééquilibrer l'accès aux ressources étatiques. Ces mesures pourraient inclure de nouvelles actions, activités ou un réaménagement de la prestation des services existants. Toutes ces considérations doivent être prises en compte lors de l'étape 5 de cette phase, à savoir l'élaboration de la proposition budgétaire.

Pour entreprendre cette analyse, il est utile de disposer de données ventilées par sexe sur les groupes bénéficiaires. Cependant, il arrive que les systèmes de suivi et d'évaluation n'aient pas atteint le niveau de maturité requis pour fournir aisément des informations spécifiques au genre. Dans de tels cas, la méthode de sondage peut être mise en œuvre. De surcroit, il est toujours envisageable de faire appel à des expert-es pour bénéficier d'un avis éclairé et d'une évaluation judicieuse de la situation.

Quoi faire dès maintenant?

Le ou la responsable du programme ainsi que les membres de la chaîne managériale doivent entreprendre une analyse approfondie de toutes les actions et activités de leur service en considérant la composition sexospécifique des bénéficiaires. Si une disparité est constatée, ils et elles devraient alors envisager une redistribution des ressources.

Étape 3

Étape 3: Allouer et réallouer des ressources en fonction des besoins identifiés

En fonction des propositions préliminaires issues des étapes 1 et 2, il pourrait être nécessaire de définir des activités et des projets permettant la mise en œuvre des objectifs et indicateurs sensibles au genre en précisant les fonds nécessaires qui leur seront attribués sur la base des exercices précédents. Cette réaffectation vise à fournir des biens et services plus adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, contribuant ainsi à favoriser l'égalité entre femmes et hommes. Étant conscient-es que de nouvelles ressources financières ne sont pas toujours disponibles, les responsables de programme, de sous-programmes et les unités opérationnelles doivent identifier les marges de manœuvre existantes et formuler des suggestions pour ajuster la répartition budgétaire en conséquence.

Quoi faire dès maintenant?

Les acteurs clés des programmes doivent repérer les opportunités d'ajustement budgétaire, envisager de nouvelles mesures et se préparer à aborder ces aspects lors des dialogues de gestion. Cette préparation vise à formuler une proposition de dépenses qui soit en adéquation avec les objectifs de l'État.

Étape 4

Étape 4: élaborer une proposition budgétaire en fonction de l'analyse genre

En utilisant le modèle présenté dans la circulaire budgétaire et en se guidant avec les orientations fournies par le personnel du ministère des Finances, les responsables de mission, les responsables de programmes et les membres de la chaîne managériale élaborent une proposition budgétaire. Cette proposition prend en compte les inégalités de genre identifiées à l'étape 1, les lacunes de services mises en évidence à l'étape 2, les rééquilibres à trouver au sein de la masse salariale, ainsi que les opportunités de réaffectation de ressources identifiées à l'étape 4.

Quoi faire dès maintenant?

Au moment approprié, le ministère concerné soumettra une proposition budgétaire en adéquation avec l'engagement national d'offrir des opportunités de développement équitables aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons.

Étape 5

Étape 5: produire les fiches genre-engagement

Pour finaliser la documentation budgétaire, les responsables de programmes et les membres de la chaîne managériale doivent élaborer le projet annuel de performance et la fiche genre-engagement correspondante. Cette fiche joue un rôle à deux niveaux. D'abord, elle fournit une structure pour présenter les engagements spécifiques pris par le ministère en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, elle offre une assistance aux membres des différentes équipes pour identifier les défis liés au genre et élaborer des solutions.

Elle englobe une description approfondie de la situation dans le domaine d'intervention spécifique du ministère. Cette section, sous l'intertitre contexte dans la fiche, reprend les écarts identifiés aux étapes 1 et 2. Elle présente également des objectifs en matière de genre, étroitement alignés sur la stratégie nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment le PANIIG.

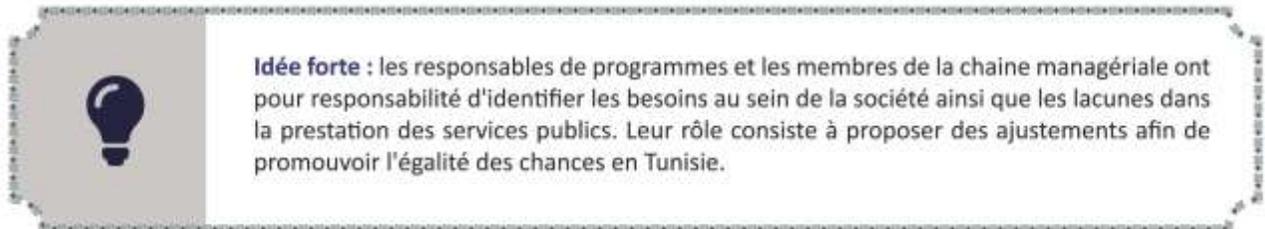
Les écarts à combler, issus de l'analyse de la société ou de la livraison des biens et services, s'insèrent dans l'un des effets attendus mentionnés dans le PANIIG. Ce sont :

- un système de redevabilité œuvrant à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les lois et dans la pratique;
- une représentativité et une participation effective des femmes tunisiennes dans les organes, conseils élus, structures et postes de décision aux niveaux national, régional et local;
- Des politiques garantes de l'autonomisation économique et financière des femmes et le droit à un travail décent et à un salaire égal ;
- une résilience des femmes et filles face aux épidémies, crises et changements climatiques.

Chacun des effets est présenté et des actions concrètes, découlant des écarts et des mesures à prendre pour les combler sont planifiées. Chaque programme est assorti d'un plan d'action détaillé et de commentaires additionnels complétant l'analyse.

Quoi faire dès maintenant?

Comment devrions-nous procéder dès à présent? À la suite d'un dialogue de gestion et sous la supervision des responsables de programme et du ou de la chef-fe de mission, les membres de la chaîne managériale élaborent une fiche genre-engagement pour l'ensemble de l'institution. De plus, les fiches projets sont correctement renseignées pour que chaque projet soit apprécié à sa juste valeur en fonction, entre autres, de sa contribution à la réduction des inégalités de genre.



Les étapes habituelles du processus budgétaire s'enchaînent ensuite, comprenant la transmission de la documentation, les échanges avec les correspondant-es budgétaires, une période d'ajustements et de modifications, ainsi que des négociations et des arbitrages de ressources à différents niveaux de responsabilité.

Chapitre 3 : les autres phases du cycle budgétaire

Objectif du chapitre 3
Présenter les éléments clés et enjeux des trois autres phases du cycle budgétaire.
Qui est responsable ?
Les élu-es, les chef-fes de missions, les membres des Institutions Supérieures de Contrôle, les responsables de programme et les autres membres des chaînes managériales.
De quoi s'agit-il ?
Intervenir utilement à toutes les autres phases du cycle budgétaire afin de s'assurer que l'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte au niveau de ces phases.
Quand ?
Avant le lancement de la circulaire budgétaire et après, dans le cadre de la préparation du projet de Loi de Finances.

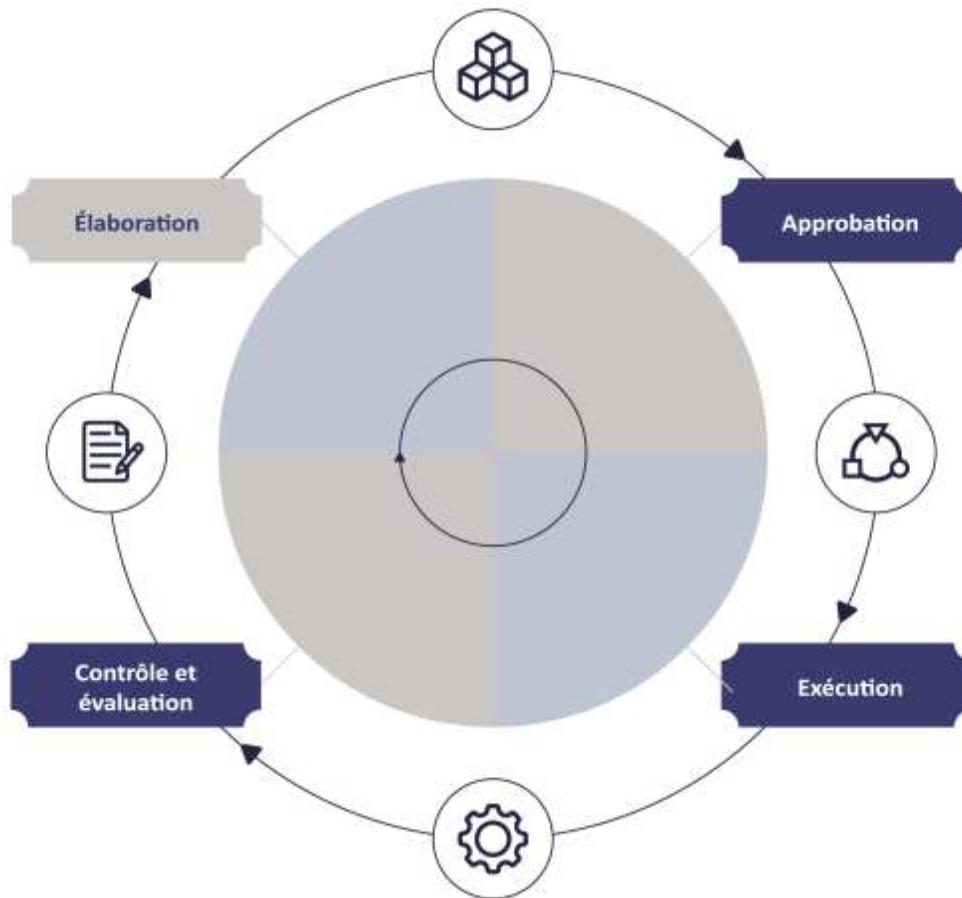
Le processus budgétaire tunisien est décrit dans la Loi organique du budget (LOB) et il comprend quatre phases dont l'élaboration, la première, qui a été abordée en détail dans le chapitre 2.

Nous avons vu dans ce dernier chapitre que la phase élaboration constitue le moment de réflexion sur les priorités gouvernementales. Sur la base d'examen des résultats obtenus lors des cycles budgétaires précédents, les ministères formulent des propositions budgétaires en fonction de la politique nationale dont la préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère des Finances consolide les demandes, négocient et ajustent en fonction des ressources disponibles pour, enfin, présenter au Conseil des ministres un projet de Loi de Finances.

Nous avons fait le choix de centrer le guide pratique sur la première phase, l'élaboration. Cela dit, les autres phases sont tout aussi importantes et mériteront, ultérieurement, un développement en étape afin d'aider les acteur·rices à inclure le souci d'égalité femmes-hommes dans les choix qui sont faits pendant celles-ci. Citons-les :

- approbation du budget
- exécution du budget
- contrôle et évaluation du budget

Figure 8 : Représentation du cycle budgétaire



Phase approbation du budget

Après la phase d'élaboration, survient la phase d'approbation du budget. Elle englobe plusieurs processus, notamment la présentation du projet de la loi des finances au parlement ainsi que les rapports annexes, l'examen en commission parlementaire, le débat en plénière, le vote sur le projet de Loi de Finances, et enfin la transmission au président de la République pour promulgation. Une fois la loi promulguée, elle octroie à l'appareil exécutif d'État les autorisations nécessaires à l'exécution des dépenses et à la génération de recettes. L'objectif de la portion législative du cycle budgétaire est de garantir une prise de décision transparente, démocratique et responsable en matière de finances publiques.

Les élu-es jouent le rôle central dans le processus d'approbation. En commission parlementaire, ils et elles scrutent minutieusement les recettes projetées, les dépenses proposées, ainsi que les priorités financières du gouvernement pour l'année à venir et les prévisions à moyen terme. Les membres de la commission des finances passent en revue les données chiffrées, les justifications et les politiques publiques associées au budget. Dans certains cas, d'autres commissions se penchent sur des questions spécifiques d'importance nationale. Une fois le budget examiné par les commissions, il est soumis à un débat au sein du parlement. Les élu-es ont alors l'opportunité de discuter des différentes composantes du budget, de soumettre des amendements, et de poser des questions au gouvernement concernant ses choix budgétaires.

En analysant de manière approfondie les décisions budgétaires du gouvernement, en les questionnant et en proposant des modifications, les parlementaires orientent l'action de l'État dans tous les domaines. Par leurs examens et leurs débats, ils et elles exercent une influence significative sur la prise en compte du genre dans les politiques publiques.

Rôle de l'exécutif dans la phase approbation du budget

L'exécutif, sous la direction du président de la République et de son gouvernement, soutient les élu·es tout au long du processus d'approbation du budget de l'État en mettant un accent particulier sur l'intégration de la perspective de genre. Dans le cadre de l'élaboration du budget, de la Loi de Finances et des documents associés, notamment le rapport genre, l'exécutif fournit aux élu·es des informations complètes et transparentes concernant les engagements en matière de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes en terme d'objectifs et indicateurs sensibles au genre, les principales actions, activités et projets à entreprendre pour réaliser ces engagements, les dépenses dédiées à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Aussi, les élus pour avoir une information plus détaillée, elles/ils peuvent consulter les fiches genre annexées au PAP des différents ministères. Cette démarche offre une base solide pour l'examen du budget par les élu·es.

Lors de la transmission de ces informations, il incombe à l'exécutif de présenter des analyses d'impact de genre et d'expliquer aux élu·es comment les propositions de dépenses et de recettes entraineront des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, afin de faciliter des décisions éclairées. Cette démarche exige invariablement la collecte de données désagrégées par sexe pour évaluer l'impact prospectif et rétrospectif des politiques publiques sur les deux sexes.

Bien que la fonction législative conserve son indépendance par rapport à l'exécutif et prenne ses propres décisions, il est bénéfique pour l'ensemble de la société que les deux instances conjuguent leurs efforts pour former et sensibiliser les élu·es ainsi que leur personnel aux questions de genre.

Favoriser le débat public. La formation des élu·es permet de les sensibiliser à l'importance de l'intégration de la perspective de genre dans leur travail, les avantages de cette approche, dont les impacts socio-économiques positifs à en tirer ainsi que de renforcer leurs compétences pour procéder à l'orientation de l'action du gouvernement en la matière et au contrôle dont ils et elles sont dépositaires.

À travers une collaboration étroite avec les commissions parlementaires, les membres du gouvernement peuvent fournir des explications détaillées concernant les différentes lignes budgétaires, répondre aux interrogations des élu·es et discuter des objectifs sensibles au genre et des politiques budgétaires. Ils peuvent systématiquement mettre en évidence l'impact des choix budgétaires sur l'égalité femmes-hommes et l'équité dans la répartition des ressources allouées. Ces échanges offrent souvent l'opportunité d'engager un dialogue constructif avec les élu·es pour débattre des priorités budgétaires et des amendements proposés. Ce dialogue peut conduire à des compromis et à des ajustements budgétaires, renforçant ainsi la légitimité du processus budgétaire.

Ensemble, les deux fonctions peuvent convenir de la création d'organismes spécialisés dédiés à la promotion de l'égalité des sexes et au soutien de l'intégration de la perspective de genre. Ces entités pourront ensuite collaborer avec le législatif pour élaborer des lois et des politiques équitables. Par le biais de consultations conjointes avec des groupes de la société civile, notamment des organisations de femmes et des groupes de défense des droits des femmes, ils garantiront que les politiques reflètent les besoins et les préoccupations des femmes.

En travaillant en partenariat avec le législatif et en fournissant un leadership politique fort, l'exécutif peut contribuer de manière significative à l'intégration de la perspective de genre. Cette coopération constructive est essentielle pour garantir un processus budgétaire efficace et démocratique, permettant ainsi aux élu·es de remplir leur rôle de surveillance des finances publiques et de prise de décision en toute connaissance de cause.



Idée forte : la formation et la sensibilisation des élu·es sont des catalyseurs essentiels pour favoriser la mise en œuvre de la politique publique en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein de la société tunisienne.

Phase exécution du budget

L'exécution du budget de l'État constitue la mise en œuvre des autorisations budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes, telles qu'énoncées dans le budget approuvé par le parlement. Après l'élaboration et l'approbation du budget, les arrêtés de répartition des crédits à l'intérieur du programme et par nature des dépenses (celui des chef·fes de mission et celui des responsables des programmes) sont promulgués permettant les ministères à mettre en œuvre les dépenses prévues, notamment le versement des salaires des fonctionnaires, le financement des projets d'investissement, les dépenses liées aux services publics, ainsi que les transferts sociaux, entre autres. Chaque ministère est tenu de respecter les règles et les procédures établies à cet effet.

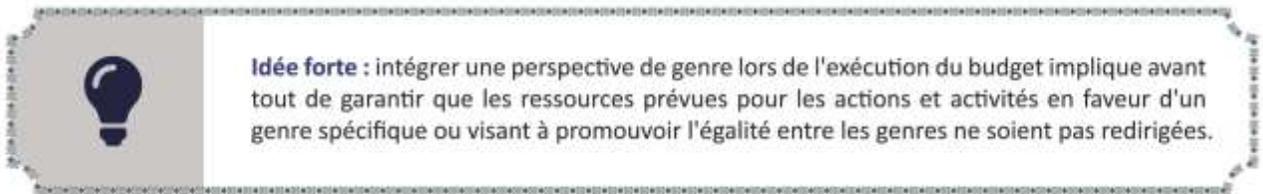
L'exécution budgétaire représente le moment où les unités administratives (unités opérationnelles et les opérateurs) concrétisent la prestation de biens et de services placés sous leur responsabilité. Des milliers d'agent·es, en contact direct avec les citoyen·nes, ont l'opportunité d'observer la répartition équitable des ressources entre les programmes et les projets, ainsi que leurs impacts différenciés sur les femmes et les hommes. La collecte formelle de données sexospécifiques pour évaluer l'utilisation des services par les femmes et les hommes, ainsi que l'analyse des résultats en termes d'égalité des sexes, s'avère extrêmement utile.

Dans le cadre de cette phase, l'ordonnateur·rice, généralement le ou la ministre, et l'ordonnateur·rice délégué·e responsable du programme, engagent les dépenses publiques en conformité avec le budget approuvé par le parlement et les arrêtés de répartition des crédits. Ils elles examinent et valident les demandes de paiement soumises par les services et les fournisseurs, en vérifiant leur justification. Lorsqu'ils et elles sont satisfait·es de la validité de ces dépenses, ils et elles émettent des ordonnances de paiement, autorisant ainsi le ou la comptable à effectuer les paiements correspondants. En outre, l'ordonnateur·rice a la possibilité de réaffecter les crédits budgétaires entre différentes lignes budgétaires ou projets, en respectant les réglementations et lois en vigueur en Tunisie.

Le ou la comptable, dans son cas, est chargé·e d'exécuter les paiements autorisés par l'ordonnateur·rice. Il ou elle s'assure de la disponibilité des fonds et effectue les transactions financières nécessaires, notamment les paiements aux fournisseurs et les salaires des fonctionnaires. Il ou elle enregistre scrupuleusement toutes les opérations financières dans les comptes de l'État, émettant des quittances de décaissement pour chaque transaction, afin de confirmer la conformité aux ordonnances de paiement émises par l'ordonnateur·rice. Le ou la comptable est également responsable de la préparation des états financiers de l'État, tels que le bilan et le compte de résultat, pour rendre compte de la situation financière de l'État. Il ou elle est investi·e de la gestion financière et de la préservation de l'intégrité des fonds publics, et rend compte de la conformité des opérations financières aux lois et aux réglementations aux organes de contrôle et d'audit de l'État, comme la Cour des comptes.

Notons qu'en cours d'année, il peut être nécessaire d'apporter des ajustements au budget en fonction de l'évolution de la situation économique et des besoins gouvernementaux. Conformément aux règles de fongibilité en vigueur, les responsables de programme disposent d'un pouvoir délégué leur permettant de procéder à des transferts de fonds d'une action à une autre au sein de leur programme. De même, l'ordonnateur·rice principal·e, souvent le ou la chef·fe de mission, dispose de ce même pouvoir pour déplacer des ressources d'un programme à un autre au sein de son ministère, si nécessaire.

Tout au long du processus, les cadres et les agent·es appartenant à la chaîne de responsabilité sont tenu·es d'évaluer de manière approfondie l'efficacité des programmes et des politiques financés par le budget, en particulier en ce qui concerne leur contribution à la promotion de l'égalité des sexes. Cette évaluation permet de déterminer si des ajustements s'imposent pour améliorer les résultats obtenus. Lorsqu'il devient manifeste qu'un programme ou une politique ne produit pas les effets escomptés en termes d'égalité des sexes, il peut être impératif de réorienter les ressources vers des initiatives plus performantes et plus pertinentes pour atteindre cet objectif.



Comme nous le verrons dans la phase suivante, à la clôture de l'exercice fiscal, le gouvernement établit un bilan exhaustif de l'exécution du budget. Cette démarche implique la vérification des comptes, l'évaluation des résultats, et la présentation d'un rapport financier devant le parlement. Les ministères sont tenus de rendre compte de manière transparente de la manière dont ils ont géré le budget, tant devant le parlement que devant le public. Ils doivent expliciter l'utilisation des fonds dans les trois catégories de dépenses mentionnées précédemment et répondre aux éventuelles questions des élu·es et du public.

Phase contrôle et évaluation

Dans un État, le contrôle fait référence à un ensemble de mécanismes et de procédures visant à surveiller, évaluer et vérifier la légalité, la légitimité, l'efficacité, l'efficience et la pertinence des activités du gouvernement. Il existe trois niveaux de contrôle distincts, chacun ayant ses propres caractéristiques et responsabilités : le contrôle de gestion, le contrôle des instances de contrôle et le contrôle parlementaire.

Il s'applique à l'ensemble des gestes de l'État, mais, dans le cas présent, couvre les éléments essentiels du PANIIG et l'atteinte des objectifs prévus, à savoir s'assurer d'avoir :

- un système de redevabilité œuvrant à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les lois et dans la pratique;
- une représentativité et une participation effective des femmes tunisiennes dans les organes, conseils élus, structures et postes de décision aux niveaux national, régional et local;
- des politiques garantes de l'autonomisation économique et financière des femmes et le droit à un travail décent et à un salaire égal ;
- une résilience des femmes et filles face aux épidémies, crises et changements climatiques.

À toutes les étapes dans la phase contrôle et évaluation, les acteur·rices doivent vérifier que les efforts ont permis d'améliorer quelques indicateurs clés, dont on note principalement :

- le taux des femmes dans la population active générale/marché du travail;
- l'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes;

- le revenu moyen des femmes et des hommes en milieu rural;
- le taux des femmes propriétaires de terre sur l'ensemble des propriétaires;
- le taux des femmes leaders de projets agricoles sur l'ensemble des leaders de projets.

Le PANIIG nomme le système de suivi, contrôle et évaluation comme un enjeu. Il est attendu que tous les secteurs présentent des rapports avec une perspective de genre et que ceux-ci sont révisé par le Conseil des pairs.

Bien que les contrôles juridictionnel et parlementaire constituent une partie intégrante du contrôle, c'est le contrôle de gestion qui retient notre attention ici. Il s'agit d'un niveau de contrôle interne, exercé par les entités gouvernementales elles-mêmes et il vise à assurer la gestion efficace et efficiente de leurs activités. Il consiste à surveiller les opérations quotidiennes, les processus de planification et de gestion des ressources, la budgétisation et la réalisation des objectifs au sein de chaque entité gouvernementale. Le contrôle de gestion est généralement effectué par les dirigeant-es, les gestionnaires et les responsables des différentes unités administratives de l'État. À la fin de l'exercice, son objectif est d'orienter les choix de l'exercice suivant afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de garantir la réalisation des objectifs organisationnels.

Lors de ce contrôle, l'appareil de l'État a la possibilité d'apprécier la répartition des dépenses publiques par sexe et d'analyser l'incidence des choix budgétaires sur l'égalité des genres. Ce type d'analyse est une méthode d'évaluation du degré réel d'intégration de la perspective de genre.

Acteur·rices du contrôle de gestion

Quatre acteur·rices de l'administration publique jouent un rôle de premier plan dans le contrôle de la dépense et des recettes de l'État :

- Les ordonnateur·rices, dont les responsables de programmes : ils et elles sont responsables de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de leur programmes, dont l'allocation des ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à la réalisation des actions prévues. Dans le contexte du contrôle de gestion, ils et elles sont responsables du niveau de performance atteint. Cela implique la contribution des programmes et des actions à l'égalité femmes-hommes. Cela signifie qu'ils et elles doivent surveiller l'atteinte des objectifs et des indicateurs de performance avec un souci d'avoir des données sexospécifiques. Ils et elles doivent aussi suivre les couts et les résultats ainsi que rendre compte de l'efficacité et de l'efficience. Cela se traduit dans une fiche genre-réalisation annexée au rapport annuel de performance.
- Les comptables : ils et elles contribuent à garantir la transparence, la conformité et l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques. Ils et elles veillent bien sûr à ce que toutes les transactions financières soient conformes aux lois, règlements et procédures en vigueur, assurant ainsi la légalité et la régularité des opérations. De plus, ils et elles s'assurent que les dépenses sont conformes aux allocations budgétaires approuvées, dont les dépenses dédiées à l'égalité des femmes et des hommes et celles visant un genre en particulier. Ils et elles signalent les dépassements de budget ou les déviations par rapport aux prévisions, ce qui permet à la direction de prendre des mesures correctives si nécessaire.
- Les contrôleur·euses: ils et elles vérifient bien sûr que les dépenses soient conformes aux lois et aux réglementations en vigueur. De plus, ils et elles réalisent des audits de performance pour évaluer l'efficacité, l'efficience et les résultats des programmes gouvernementaux. Cela inclut l'évaluation des objectifs atteints, entre autres en ce qui a trait aux actions et activités annoncées dans la fiche genre-engagement, ainsi que de la qualité des services et de l'optimisation des ressources.

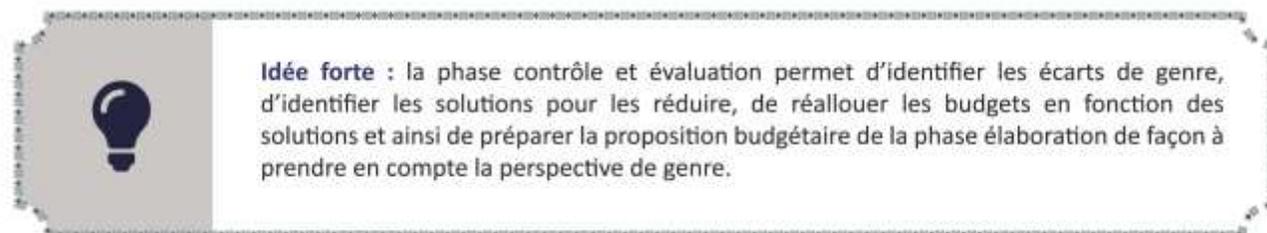
- Les inspecteur·rices: ils et elles sont chargé·es de vérifier que les opérations et les activités au sein de l'administration publique respectent les lois, les règlements et les procédures établis. Ils et elles évaluent les procédures internes de l'administration pour s'assurer qu'elles sont adéquates et efficaces. Cela peut inclure l'examen des politiques de gestion, des processus de budgétisation, de la gestion des ressources humaines, etc. Ils et elles peuvent être particulièrement attentif·ves aux réallocations des ressources en cours d'année et aux effets disproportionnés que ces modifications peuvent avoir sur les dépenses dédiées à l'égalité entre les femmes et les hommes et les dépenses visant un genre en particulier. Les inspecteur·rices peuvent également fournir des conseils et une formation aux employé·es de l'administration pour les aider à comprendre et à respecter les règles et les réglementations.

L'ensemble des activités de contrôle sont menées tout au long de l'exécution et sont reprises à la fin de l'exercice, sous la forme d'une compilation ou d'une réflexion approfondie pour rendre compte des efforts de l'État et de la qualité de l'administration. L'analyse et les recommandations qui en sortent servent d'intrants pour la planification et la programmation de l'exercice suivant.

Contrôle de gestion au niveau macro

Les organes de contrôle interne à l'exécutif de l'État jouent un rôle essentiel pour surveiller, évaluer et améliorer la gestion des ressources publiques et des activités gouvernementales. Ce sont : le contrôle générale des Finances (CGF) qui réalise des missions d'audit, d'inspection et d'évaluation de la performance dans différents domaines de l'administration, l'inspection générale de l'administration (IGA) qui est chargée de l'inspection et de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration centrale de l'État, l'inspection générale des Affaires Sociales (IGAS) qui est responsable de l'inspection et de l'évaluation des politiques sociales, de la santé, de la protection sociale et de l'emploi et l'inspection générale de l'Éducation qui inspecte et évalue les politiques éducatives.

Ces organes de contrôle interne à l'exécutif de l'État sont essentiels pour garantir la transparence, la responsabilité et la bonne gestion des fonds publics. Ils jouent un rôle crucial dans l'identification des problèmes, la formulation de recommandations et l'amélioration des politiques publiques et de l'administration. Ils peuvent donc avoir une grille d'analyse favorable à la perspective de genre et être particulièrement alertes sur ce sujet.



Le rôle des parlementaires à la phase contrôle et évaluation

Le contrôle parlementaire est exercé par la fonction législative. Il consiste en l'examen et l'évaluation des politiques gouvernementales, de la gestion des fonds publics, des lois et des réglementations proposées, ainsi que de la conduite du gouvernement en général. Les parlementaires, élu·es par le peuple, jouent un rôle clé dans le contrôle parlementaire en posant des questions, en débattant des questions gouvernementales, en votant sur des lois et en demandant des comptes au gouvernement.

L'objectif principal du contrôle parlementaire est de garantir que le gouvernement agit dans l'intérêt public, de superviser l'exécution du budget, d'approuver les lois et de surveiller les activités gouvernementales. La politique nationale visant l'égalité des femmes et des hommes fait partie de la matière à réviser afin d'assurer que les décisions prises par l'Assemblée sont appliquées.

Le rôle de la Cour des comptes à la phase contrôle et évaluation

La Cour des comptes est la principale institution de contrôle des finances publiques. Il s'agit d'une entité gouvernementale indépendante chargée de surveiller la gestion des fonds publics et de vérifier la légalité, la légitimité et l'efficacité des activités gouvernementales. Elle est souvent composée d'auditeur·rices et de professionnel·les de la vérification qui mènent des audits financiers et de performance pour évaluer l'utilisation des fonds publics.

La Cour des comptes est responsable de l'examen des comptes publics, de l'évaluation de la conformité aux lois et réglementations, de la prévention et de la détection de la fraude et de la corruption, ainsi que de la publication de rapports d'audit. Son objectif principal est de renforcer la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance dans l'utilisation des fonds publics.

Elle rend des rapports annuels au Parlement et émet des recommandations pour améliorer la gestion budgétaire et financière. Elle prend donc l'ensemble des actions posées par l'État et les compare à celles qui avaient été annoncées, aux résultats attendus, aux cibles identifiées et aux sommes y devant être mobilisées. Elle peut porter un regard attentif sur les performances des mesures visant l'égalité entre les femmes et les hommes et celles visant un genre en particulier. Elle peut se prononcer sur les réallocations de ressources en cours d'année et questionner, au besoin, si les mesures favorables à une plus grande égalité sont affectées de façon disproportionnée.

Conclusion

En conclusion, ce guide a d'abord mis en lumière l'engagement exemplaire de la Tunisie, notamment parmi les pays arabes et de l'Afrique du Nord, en matière de droits des femmes et d'égalité des sexes. Au travers de lois et des textes réglementaires notables et de nombreux efforts institutionnels, la Tunisie s'est positionnée comme un leader dans la promotion de l'égalité des sexes. Le PANIIG en est un témoignage éloquent, servant de boussole pour la marche en avant du pays.

L'adoption de la budgétisation sensible au genre (BSG) marque une avancée majeure. Cette approche permet de s'assurer que les besoins spécifiques des femmes et des hommes sont dûment pris en compte dans les politiques publiques et le budget de l'État. En insistant sur l'intégration de la perspective de genre à chaque étape du cycle budgétaire, la Tunisie garantit une analyse et une mise en œuvre budgétaires équitables.

L'article 18 de la Loi organique du budget souligne à quel point cette préoccupation est désormais enracinée dans la législation. Elle pose la pierre angulaire d'une évaluation continue pour s'assurer que l'équité et l'égalité des chances entre les sexes ne sont pas simplement des objectifs, mais des réalités palpables. C'est une action collective où chacun·e a une responsabilité et le guide a présenté les gestes à poser par les chef·fes de mission, les responsables de programmes et les autres membres de la chaîne managériale. Ce guide a présenté aussi les outils pratiques à envisager tous au long du cycle budgétaire avec un focus sur la phase élaboration de budget.

Ce guide a également souligné le rôle primordial que doivent jouer les institutions de pilotage de la BSG de l'État, en fournissant un encadrement approprié et en s'assurant que les choix budgétaires reflètent la volonté d'intégrer une perspective de genre à tous les niveaux.

Au terme de cette lecture, les fonctionnaires tunisien·nes sont les outils nécessaires pour procéder à l'intégration de la perspective de genre dans les politiques publiques, particulièrement dans la phase élaboration du budget de l'État. Il les soutient dans l'obligation définie dans la politique publique et décrite dans le PANIIG de voir à l'intégration et l'institutionnalisation du genre de façon systématique dans toutes les politiques publiques, par l'ensemble des intervenant·es afin d'assurer l'égalité et l'équité des chances entre les femmes, les filles, les hommes et les garçons.

Il est possible d'affirmer que la Tunisie avance résolument vers un avenir où la parité et l'équité des chances ne sont pas de simples aspirations, mais une réalité vécue. En continuant de mettre en place des mesures législatives, institutionnelles et budgétaires novatrices, le pays renforce son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes, érigeant ainsi un modèle pour d'autres nations à suivre.

Annexe 1 : acteur·rices, leur rôle dans la BSG, les phases du cycle budgétaire

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
Présidence de la République	<p>Le Président de la République détermine la politique générale de l'État, en définit les options fondamentales et en informe l'Assemblée des représentant·es du peuple et le Conseil national des régions et des districts.</p> <p>Il a l'occasion d'insister tout particulièrement sur la nécessité d'inclure une analyse axée sur l'égalité des sexes lors de l'évaluation des crédits budgétaires. Il peut aussi en instruire la présidence du gouvernement.</p>	<p>En vertu de l'article 78 de la constitution de 25 juillet 2022 le PR intervient dans la phase approbation dans des cas bien spécifiques dont notamment le renvoi du projet de Loi des Finances en deuxième lecture, au besoin.</p>		<p>Le Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier (HCCAF), sous la tutelle de la Présidence de la République, a pour mission de coordonner les programmes d'intervention des organes du contrôle général des services de l'État et des établissements publics, d'étudier et d'exploiter les rapports de ces organes, de proposer les mesures pratiques permettant de pallier les insuffisances, d'améliorer les méthodes de gestion et d'assurer le suivi de leur exécution. Il est chargé aussi de la planification des missions et la priorisation de certains aspects de missions. Ainsi il peut jouer un rôle en relevant le niveau de priorité des actions sensibles au genre.</p>

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
Présidence du gouvernement	<p>La présidence du gouvernement donne l'orientation générale au début du processus d'élaboration du budget de l'État avec une circulaire.</p> <p>Cette circulaire est émise après une analyse de la situation et l'élaboration d'un cadre macro-économique et macro-fiscal.</p> <p>La présidence du gouvernement assure la supervision et la coordination des efforts de tous les ministères. Elle fait les arbitrages nécessaires entre les ministères avant la présentation du Projet de Loi de Finances (PLF) au parlement.</p> <p>En mois de juillet la présidence du gouvernement et ministère des finances présentent les hypothèses de travail et les grandes lignes du projet de Loi des Finances à l'Assemblée.</p> <p>Un conseil ministériel se prononce de manière définitive sur le projet de Loi des Finances</p>		<p>Le Contrôleur des dépenses publiques (CDP) appose les visas sur les dépenses en cours d'exécution et sur la programmation annuelle des dépenses, ainsi l'institution peut assurer le respect de la planification et protéger les dépenses visant l'égalité entre les femmes et les hommes ou les mesures orientées vers un genre en particulier.</p> <p>De plus, comme le dernier avis sur le recrutement, les nominations des emplois (fonctionnels), l'approbation des plans de formation proviennent de la présidence du gouvernement, il est possible d'utiliser ces leviers pour imposer une perspective de genre dans les domaines concernés.</p>	<p>Les audits et les rapports du Contrôleur des dépenses publiques (CDP) peuvent servir pour améliorer la gestion des années subséquentes et favoriser une meilleure intégration comme la perspective de genre à la phase contrôle et évaluation.</p> <p>Le CGSP est habilité à contrôler les services de l'État, les collectivités locales, les entreprises et établissements publics et tous les organismes recevant directement ou indirectement des participations ou des contributions de l'État ou des collectivités. Il peut, à travers ses missions d'évaluation des politiques publiques, apprécier l'intégration de la perspective genre dans chaque entité.</p>

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
	avant transmission à la fonction législative selon le calendrier budgétaire en fin septembre.			
Conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre la Femme et l'Homme	Le Conseil des pairs est chargé de l'intégration de l'approche genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et le budget afin d'éradiquer toute forme de discrimination entre les femmes et les hommes et de concrétiser l'égalité de droits entre eux. ¹	Le Conseil des pairs a dans ses attributions la responsabilité de procéder au renforcement des capacités des élu·es en matière de genre ² .		Il procède à l'évaluation des plans d'action sectoriels en matière de genre. ³ Il élabore un rapport annuel soumis au Conseil des ministres contenant les résultats de ses travaux et l'avancement des programmes approuvés, ainsi que ses propositions et ses recommandations en ce qui concerne la promotion de la politique du gouvernement en la matière.

¹Décret gouvernemental n° 2016-626 du 25 mai 2016, portant création du conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre la femme et l'homme, Journal officiel, 2016-06-03, n° 45, p.1776-1778.

² art. 2 décret 2016-626 du 25 mai 2016

³Décret gouvernemental n° 2016-626 du 25 mai 2016, portant création du conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre la femme et l'homme, Journal officiel, 2016-06-03, n° 45, p.1776-1778.

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
Ministère des Finances	<p>Il pilote la mise en œuvre de la BSG sur le plan national.</p> <p>Il accompagne les ministères dans l'intégration du genre dans les politiques publiques et le budget. Il dispense un appui technique à l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), aux projets annuels de performance (PAP) et aux fiches genre-engagement.</p> <p>Il anime les discussions budgétaires et peut ainsi ramener l'importance de l'égalité femmes-hommes dans la société lors de ces échanges.</p> <p>En mois de juillet la présidence du gouvernement et le ministère des finances présentent les hypothèses de travail et les grandes lignes du projet de Loi des Finances à l'Assemblée.</p>	<p>Le ministère présente le Projet de Loi de Finances (PLF) et ses annexes aux parlementaires et défend les choix gouvernementaux.</p> <p>Il soutient la qualité des débats en répondant aux questions des élu-es. Il aborde notamment la politique fiscale, la collecte des recettes, présente les documents annexes au projet de Loi de Finances comme le projet annuel de performance (PAP) et la fiche genre-engagement.</p> <p>Il peut soutenir la formation des membres du parlement si nécessaire.</p>	<p>Par le contrôle des dépenses, particulièrement à travers le système informatique et l'option qu'il a d'ouvrir les crédits et autorisations, de procéder au déploiement de ceux-ci, le ministère peut protéger les dépenses visant l'égalité entre les femmes et les hommes ou les mesures orientées vers un genre en particulier.</p> <p>Présent-es sur tous les comités, les membres de ce ministère participent à l'attribution des marchés, au recrutement du personnel et, ainsi, ils peuvent influencer les choix en faveur d'une plus grande égalité.</p> <p>Le ministère joue un rôle dans l'élaboration des programmes initiaux des dépenses (PADI) et des programmes actualisés des dépenses (PADA). Il peut là aussi s'assurer que le souci d'égalité femmes-hommes</p>	<p>Le ministère prépare la Loi des Règlements, vérifie la qualité des rapports annuels de performance (RAP) dont la présence des fiches genre-réalisation. Il prépare aussi le rapport Genre joint au projet de Loi de Finances.</p> <p>Le Contrôle général des Finances (CGF) peut rendre les audits de performance qu'il produit plus sensibles au genre</p> <p>Le Comité général de l'administration du budget de l'État (CGABE) est un acteur sous la tutelle du ministère des Finances qui joue un rôle dans la production de Loi de Règlement qui pourrait être plus sensible à l'égalité entre les femmes et les hommes.</p>

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
			<p>soit maintenu.</p> <p>En collaboration avec le ministère de l'Économie et de la Planification, il procède à l'actualisation des coûts des projets.</p> <p>De façon générale, il doit s'assurer que le PANIIG est pris en compte en cours d'exécution.</p> <p>Aussi, il assure le suivi de l'exécution des objectifs et indicateurs et dépenses sensibles au genre.</p> <p>Il pilote la mise en œuvre de la BSG à l'échelle nationale et accompagne les ministères dans l'intégration du genre dans les politiques publiques et le budget.</p> <p>Il procède à un <i>Reporting</i> de mi-parcours qui peut relever les écarts en matière d'égalité femmes-hommes.</p>	

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors.	<p>Le ministère a la responsabilité de l'élaboration de la politique nationale genre, les stratégies de sa mise en œuvre et de son suivi.</p> <p>Il veille à appuyer l'intégration de l'approche genre dans toutes les politiques publiques, la législation et soutenir les mécanismes et les outils opérationnels, y compris le développement de méthodologies et de guides favorisant l'intégration du genre.</p> <p>Grâce à l'appui de l'Institut national des statistiques, du CREDIF et de l'Observatoire de lutte contre la violence à l'égard des femmes, il produit un état de situation sur le genre.</p> <p>Il élabore des canevas pour faciliter le travail de toutes et tous les membres du Conseil</p>	<p>S'il est sollicité, le ministère répond aux questions des élu-es sur la base de la documentation et des fiches genre-engagement qui concernent leur ministère.</p>	<p>Le ministre veille au suivi de l'exécution du plan national pour l'intégration du genre, des décisions et des recommandations du Conseil des pairs pour l'égalité, en collaboration et en coordination avec les ministères et les structures chargées de la femme.</p>	

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
	des pairs.			
Le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF).	<p>Sous tutelle du ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors, il promeut les droits des Femmes et soutient leur présence dans la vie politique, économique, sociale et culturelle à travers l'orientation de l'opinion publique et les décideur-euses vers les questions liées aux droits des femmes.</p> <p>Il procède à l'élaboration de recommandations dans le but de promulguer des lois et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer toute discrimination à l'égard des femmes.</p> <p>Il vise à soutenir l'instauration d'une culture d'égalité et d'égalité des chances entre les femmes et des hommes dans tous les domaines</p>	Il peut procéder au Renforcement des capacités des élu-es en matière de genre.		

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
	Il fournit des statistiques et des études utiles aux acteurs de la BSG.			
Ministère de l'Économie et de la Planification	<p>Ce ministère a pour rôle d'intégrer l'approche genre dans la planification.</p> <p>Grâce aux données de l'Institut national de la statistique (INS), il lui est possible de faire une analyse de la situation générale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société tunisienne.</p> <p>À travers le Comité national d'approbation des projets publics (CNAPP), organisme sous sa tutelle, il est responsable de l'élaboration du programme d'investissement de l'État et il a la possibilité d'intégrer l'approche genre dans la préparation des projets.</p>	Il doit répondre aux élu-es sur la base de la documentation, dont les orientations du plan d'investissement public.		Ce ministère évalue les plans de développement des ministères sous plusieurs angles, dont celui du genre.

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
Ministères sectoriels	Établissement d'un budget sensible au genre. Préparation des activités et projets ainsi que la production d'une proposition budgétaire, un projet annuel de performance (PAP) et une fiche genre-engagement.	Les ministères sectoriels répondent aux questions des parlementaires, fournissent des explications supplémentaires et un éclairage sur les politiques menées.	Ils mettent en œuvre des politiques publiques sensibles au genre dans leur secteur. Ils exécutent les crédits qui leur sont accordés en réalisant les projets, octroyant les contrats à des tiers, assurant le suivi des activités, le contrôle interne de gestion et l'inspection.	Ils procèdent à l'évaluation des politiques publiques menées entre autres à travers le rapport annuel de performance (RAP) ainsi qu'une fiche genre-réalisation. Leurs services d'inspection peuvent jouer un rôle dans l'évaluation des impacts de genre des politiques menées dans le cadre de l'audit initial de performance
L'Assemblée des Représentants du Peuple et le conseil national des régions et des districts	La fonction législative approuve les hypothèses de travail et les grandes lignes du Projet de Loi des Finances qui peuvent englober la perspective genre présentée par la présidence du gouvernement et le ministre des Finances en mois de juillet (Article 40 de la Loi organique du budget)	Les parlementaires approuvent le projet de Loi de Finances après avoir manifesté les préoccupations de leurs électeur·rices. Ils et elles peuvent interpeller les chef·fes de missions ou / et les responsables des programmes par des questions écrites et celles relative aux questions de genre.	En cours d'exécution, ils procèdent à un contrôle concomitant et interpellent au besoin les ministères.	Ils approuvent le projet de Loi de Règlements et procèdent au contrôle parlementaire sensible au genre. Ils peuvent favoriser la création d'un espace pour la société civile et autres intéressé.es. La fonction législative examine à la fin du premier semestre de chaque année budgétaire un rapport sur l'exécution de budget et sur

	Phases du cycle budgétaire			
Institutions	Élaboration du budget	Approbation du budget	Exécution	Contrôle et évaluation
				l'application des dispositions de la LF présenté par le gouvernement. (Article 62 de la Loi organisation du budget)
Cour des comptes			La Cour entend les causes tout au long de l'année selon les contrôles impromptus qu'elle opère et sur dénonciation.	À la fin de l'exercice budgétaire, elle fait les audits de performance et audits sensibles au genre. Elle vérifie la qualité des rapports annuels de performance (RAP), les résultats qui y sont présentés ainsi que l'analyse des écarts sur les résultats escomptés dans les projets annuels de performance (PAP).
<p>D'autres organisations et individus tels que les institutions d'audit, les chercheur·euses, les universitaires et les statisticien·nes, la société civile soutiennent aussi la BSG en produisant des éléments factuels qui permettent d'obtenir des données fiables.</p> <p>Les organisations de la société civile, les médias ont aussi un rôle à jouer afin de sensibiliser, questionner et participer aux discussions en lien avec l'intégration des perspectives du genre dans le budget.</p>				

Annexe 2 : bibliographie

- Alonso-Albarran, Virginia et al. 2021. Gender Budgeting in G20 countries. Fonds Monétaire International (FMI). IMF Working papers. Disponible en ligne à <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/11/12/Gender-Budgeting-in-G20-Countries-506816>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Bamberger, Michael et al. 2016. Évaluations axées sur l'équité et sensibles au genre Assurer le suivi des objectifs de développement durable selon la perspective « aucun-laissé-pour-compte ». Préparé pour le système des Nations unies. Disponible en ligne à https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwf-documents/7552_fr-evaluation.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.
- Banque Mondiale et PROLAC. 2022. Towards gender responsive procurement : Practice Note. Disponible en ligne à <https://www.nottingham.ac.uk/pprg/documentsarchive/0218-gender-report-0318.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Baer, Katherine et al. 2023. Gender and Revenue Administration : Principles notes and practices. Fonds Monétaire International. Technical notes and manuals. Disponible en ligne à <https://www.imf.org/en/Publications/TNM/Issues/2023/08/15/Gender-and-Revenue-Administration-Principles-and-Practices-535332>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Bénicourt, Emmanuelle. 2007. Amartya Sen : un bilan critique. Cahiers d'économie Politique, volume 1, numéro 52, pages 57 à 81, Édition L'Harmattan. Disponible en ligne à <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-economie-politique-1-2007-1.htm>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Brugère, Fabienne. 2013. Martha Nussbaum ou la démocratie des capacités. Vie des Idées.fr. Disponible en ligne à https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20130319_de_mocratie_des_capabilite_s.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Budlender. Deborah. 2016. Gender-Responsive Budgeting in the Arab States: Experiences in Nine Countries. ONU Femme. Disponible en ligne à https://egypt.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20Egypt/Attachments/Publications/2018/05/GRB%20%20EN_Web.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.
- Bureau des évaluations des politiques publiques du Bénin. 2020. Guide méthodologique d'évaluation sensible au genre. Disponible en ligne à <https://twendembele.org/reports/guide-methodologique-devaluation-sensible-au-genre>. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.
- Cengiz, Firat et Fiona Beveridge. 2015. Budget européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Parlement européen. Disponible en ligne à [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/490708/IPOL_STU\(2015\)490708_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/490708/IPOL_STU(2015)490708_FR.pdf). Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2019. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de la formation professionnelle au Maroc. Disponible en ligne à <https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/Fascicule-sectoriel-11---la-budg+%C2%AEtisation->

[sensible-au-genre-dans-le-secteur-de-la-formation-professionnelle_22-01-2020_09-24.pdf](#). Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2019. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de la jeunesse et des sports au Maroc. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/Fascicule-sectoriel-10---la-budg+%C2%AEtisation-sensible-au-genre-dans-le-secteur-de-la-jeunesse-et-des-sports_22-01-2020_09-23.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2019. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de l'habitat au Maroc. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/Fascicule-sectoriel-9---la-budg+%C2%AEtisation-sensible-au-genre-dans-le-secteur-de-l%27habitat_22-01-2020_09-22.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2019. La budgétisation sensible au genre dans le secteur la santé au Maroc. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/Fascicule-sectoriel-8---la-budg+%C2%AEtisation-sensible-au-genre-dans-le-secteur-de-la-sant+%C2%AE_22-01-2020_09-21.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2019. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de l'emploi. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/Fascicule-sectoriel-7---la-budg+%C2%AEtisation-sensible-au-genre-dans-le-secteur-de-l%27emploi_22-01-2020_09-20.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2019. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de l'éducation. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/Fascicule-sectoriel-6---la-budg+%C2%AEtisation-sensible-au-genre-dans-le-secteur-de-l%27+%C2%AEducation_22-01-2020_09-20.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2019. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de l'agriculture. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/Fascicule-sectoriel-5---la-budg+%C2%AEtisation-sensible-au-genre-dans-le-secteur-de-l%27agriculture_22-01-2020_09-19.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2018. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de l'énergie et des mines. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/BSG---Energie-et-mines_04-09-2019_16-10.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2018. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de la pêche maritime. Disponible en ligne à

cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/BSG---Pêche_04-09-2019_16-06.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2018. La budgétisation sensible au genre dans le secteur de l'eau. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/BSG---EAU_04-09-2019_16-02.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre, Maroc. 2018. La budgétisation sensible au genre dans le secteur du développement durable. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/BSG---D%C3%A9veloppement-durable_04-09-2019_15-57.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre Hubertine Auclert. 2014. Planifier, conduire et évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes : guide pratique. Disponible en ligne à <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/guide-planifier-conduire-et-evaluer-une-politique-locale-degalite>. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Centre Hubertine Auclert. 2015. La budgétisation sensible au genre : Guide pratique. Préparé pour les communes françaises. Disponible en ligne à <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/guide-pratique-la-budgetisation-sensible-au-genre>. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Chin, Keric. 2017. The power of procurement: how to source from womenowned businesses. Corporate Guide to Gender-Responsive Procurement. ONUFemmes. Disponible en ligne à <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2017/3/the-power-of-procurement>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Clark, David A. 2005. The Capability Approach: Its Development, Critiques and Recent Advances. ESRC Global Poverty Research Group. Disponible en ligne à https://base.socioeco.org/docs/developments_critiques_advances.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Coelho, Maria et al. 2022. Gendered Taxes: The Interaction of Tax Policy with Gender Equality. Working papers du FMI. Disponible en ligne à <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2022/02/04/Gendered-Taxes-The-Interaction-of-Tax-Policy-with-Gender-Equality-512231>. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.

Cours des comptes européenne. 2021. Intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE: il est temps de joindre l'acte à la parole. Disponible en ligne à <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/gender-10-2021/fr>. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Deveaux, Kevin et Geoff Dubrow. 2022. Kit d'action : impliquer les parlements dans la budgétisation sensible au genre. ONU Femmes. Disponible en ligne à <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-01/Action-kit-Engaging-parliaments-in-gender-responsive-budgeting-fr.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

- Esplen, Emily et Emma Bell. 2007. Genre et indicateurs : Boîte à outils. Bridge et élaboré pour le PNUD. Disponible en ligne à <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2018/02/genre-et-indicateur.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.
- F3E. 2021. Genre et développement : fiche technique. Préparé pour l'Agence française pour le développement. Disponible en ligne à <https://f3e.asso.fr/ressource/genre-et-developpement-fiches-pedagogiques>. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.
- Fernagu Oudet, Solveig. 2018. Les capacités au prisme de la capacité à s'autodéterminer : les Clubs de dirigeants de PME. Formation emploi 2018/2 (n° 142), pages 231 à 254. Disponible en ligne à <https://journals.openedition.org/formationemploi/5943>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Filion, Michel. 2017. Guia para la introducción del enfoque de genero en la preparación del presupuesto de los gobiernos regionales del Peru. Alinea international, projet PROGOB. Disponible en ligne à [https://www2.congreso.gob.pe/sicr/cendocbib/con5_uibd.nsf/ECED3339B3380CA205258242005245F0/\\$FILE/Guia_para_la_Introducci%C3%B3n.pdf](https://www2.congreso.gob.pe/sicr/cendocbib/con5_uibd.nsf/ECED3339B3380CA205258242005245F0/$FILE/Guia_para_la_Introducci%C3%B3n.pdf). Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Filion, Michel et al. 2020. Gender-Responsive Budgeting Guide 2020 : for locals users. Catalyst+, Projet MERIT. Disponible en ligne à http://portal.merit.mn/dataset/cddfefb83-3a46-4451-ac9a-02f6f02f6536/resource/f270c8d1-5e4e-4d98-bda9-148ab347df27/download/grb_en.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Filion, Michel. 2023. Introduction à Budgétisation Sensible au Genre (BSG) en Tunisie. Alinea International, Projet PAT-MDE. Non-édité.
- Fonds Monétaire International. 2014. Manuel de statistiques de finances publiques. Disponible en ligne à https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal_fre.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Fonds Monétaire International. 2022. IMF strategy toward mainstreaming gender. Policy Papers. Disponible en ligne à <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2022/07/28/IMF-Strategy-Toward-Mainstreaming-Gender-521344>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Gifford, Katherine et al. 2023. Strengthening public finance management systems for gender equality and women's empowerment. ONUFemmes. Disponible en ligne à <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-06/Strengthening-public-finance-management-systems-for-gender-equality-and-womens-empowerment-en.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Gilardone, Muriel. 2009. Inégalités de genre et approche par les capacités : quelle mise en dialogue chez Sen? Revue Tiers Monde volume 2, numéro 198, pages 357 à 371. Éditions Armand Colin. Disponible en ligne à <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-2.htm>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Godbout, Luc et al. 2017. La fiscalité est-elle neutre par rapport au sexe? une analyse différenciée selon le sexe des mesures fiscales. Chaire en fiscalité et en finances publiques. Université de Sherbrooke.

Disponible en ligne à https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/12/cr_2017-06_ads_mesures_fiscales.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Godbout, Luc et al. 2019. Régime des rentes du Québec, un rendement favorable aux femmes. Chaire en fiscalité et en finances publiques. Université de Sherbrooke. Disponible en ligne à https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2019/09/cr_2019-11_RRQ_rendement_favorable_aux_femmes.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.

Goulub, Anna et al. 2021. Rethinking gender-responsive procurement: enabling an ecosystem for women's economic empowerment. ONUFemmes. Disponible en ligne à <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2021/07/rethinking-gender-responsive-procurement>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Gouvernement du Canada. 2017. Politique d'aide féministe du Canada. Disponible en ligne à https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/iap2-fra.pdf?_ga=2.36689893.495061450.1695804505-773335821.1695804505. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Labani Motlagh, Sepideh et Katrin Schneider. 2017. Guide méthodologique : L'ancrage de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies, les programmes et les actions des départements ministériels au Maroc. Union Européenne. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/mwe_mlspDzzF6O_K.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Labani Motlagh, Sepideh. 2018. L'ancrage de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies, les programmes et les actions des départements ministériels au Maroc : une démarche intégrée pour l'égalité de genre. Union Européenne. Disponible en ligne à <http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-social/societe/genre/l-ancrage-de-la-budgetisation-sensible-au-genre-dans-les-strategies-les-programmes-et-les-actions-des-departements-ministeriels-au-maroc-guide-methodologique>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Lesmes Zabalegui, Santiago. 2022. Guía para la inclusión de cláusulas para la igualdad de género en los contratos, las subvenciones y los convenios públicos. Ministerio de Igualdad de España. Disponible en ligne à https://www.inmujeres.gob.es/Docs/Guia_con_sub_conv_perp_de_genero.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Institut Europe de l'égalité de genre. 2022. Gender-responsive Public Procurement: Step-by-step toolkit. Disponible en ligne à https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/mh0821357enn_002.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

MAPS. 2022. Guidance: Gender in the MAPS framework. Disponible en ligne à <https://www.mapsinitiative.org/methodology/Gender-MAPS-framework.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

McEwen. Haley et Lata Narayanaswamy. 2023. The International Anti-Gender Movement Understanding the Rise of Anti-Gender Discourses in the Context of Development, Human Rights and Social Protection. Institut pour la recherche sociale et le développement des Nations Unies. Disponible en

ligne à <https://cdn.unrisd.org/assets/library/papers/pdf-files/2023/wp-2023-4-anti-gender-movement.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Ministère des Finances du Canada. 2023. ACS+ des mesures existantes visant l'impôt des particuliers. Présentation PPT. Non-édité.

Ministère des Finances du Canada. 2023. Budgétisation sensible au genre au Canada. Présentation PPT. Non-édité.

Ministère des Finances du Maroc. 2006. Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget. Disponible en ligne à https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/MANUEL-INTEGRATIONN-DIMENSION-GENRE_28-08-2019_09-34.pdf. Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Ministère des Finances de la Tunisie. 2020. Glossaire : la Budgétisation Sensible au Genre. Disponible en ligne à <http://www.gbo.tn/fr/node/520>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Morachiello, Elena. 2023. Rapport PEFA 2022 sur la performance de la gestion des finances publiques sensible au genre en Tunisie. Banque Mondiale. Non-publié.

Morachiello, Elena. 2023. PEFA agile Tunisie 2023. Présentation sur les résultats PEFA Genre. Présentation PPT. Banque Mondiale. Non-édité.

Nations Unies. 2016. Leave no one behind : a call to action for gender equality and women's economic empowerment. Secrétariat general. Disponible en ligne à <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-01/hlp-wee-report-2016-09-call-to-action-en.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.

Nelson, Gayle. 2015. Guide pour la sensibilité au genre des communication nationale. PNUD. Disponible en ligne à https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/Gender%20Responsive%20National%20Communications%20Toolkit_FRE.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.

Nielsen, Hannelore. 2023. Taxation and gender in Asia and the Pacific: a review of gender equality provisions in fiscal legal frameworks. Asian Development Bank. Disponible en ligne à <https://www.adb.org/publications/taxation-gender-asia-pacific>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Nieuwenhuis, Rense et al. 2018. Gender equality and poverty are intrinsically linked : a contribution to the continued monitoring of selected sustainable development goals. ONU Femmes. Disponible en ligne à <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/12/discussion-paper-gender-equality-and-poverty-are-intrinsically-linked>. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.

Nussbaum, Martha. 2011. Creating Capabilities: The Human Development Approach. Harvard University Press.

O'Donnell, Claire. 2023. Addressing Gender Responsive Budget Implementation: How civil society is holding governments accountable to gender promises in budget execution. International Budget Partnership. Disponible en ligne à <https://internationalbudget.org/publications/addressing-gender->

[responsive-budget-implementation-how-civil-society-is-holding-governments-accountable-to-gender-promises-in-budget-execution](#). Consulté pour la dernière fois le 28 octobre 2023.

Observatoire Tunisien de l'Économie. 2020. Cycle budgétaire : processus et acteurs. Disponible en ligne à <http://www.economie-tunisie.org/fr/observatoire/visualeconomics/cycle-budgetaire-processus-acteurs>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

ONUFemmes. 2016. Budget sensible au genre : pour les facilitateurs de budgétisation sensible au genre : une approche pratique. Disponible en ligne à <https://africa.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2016/04/guide-bsg#view>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

ONUFemmes. 2018. Cadres analytiques et outils pour l'élaboration de BSG.

ONUFemmes. 2015. Gestion des évaluations sensibles au genre manuel d'évaluation. Bureau indépendant d'évaluation. Disponible en ligne à <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2015/UN-Women-Evaluation-Handbook-fr.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.

Organisation pour la Coopération et pour le Développement Économique (OCDE). 2023. Toolkit for Mainstreaming and Implementing Gender Equality 2023. Disponible en ligne à <https://www.oecd.org/publications/toolkit-for-mainstreaming-and-implementing-gender-equality-2023-3ddef555-en.htm>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Organisation des Nations Unies. 1979. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Disponible en ligne à <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Organisation des Nations Unies. 2014. Déclaration et Programme d'action de Beijing - Déclaration politique et textes issus de Beijing+5. Disponible en ligne à https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/BPA_F_Final_WEB.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

Ostry, J. D., J. Alvarez, R. Espinoza, et C. Papageorgiou. 2018. Economic Gains from Gender Inclusion: New Mechanisms, New Evidence. Fonds Monétaire International (FMI). Staff Discussion. Disponible en ligne à <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2018/10/09/Economic-Gains-From-Gender-Inclusion-New-Mechanisms-New-Evidence-45543>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

PEFA. 2020. Cadre complémentaire pour l'évaluation de la gestion des finances publiques sensible au genre (PEFA-Genre). Disponible en ligne à <https://www.pefa.org/resources/cadre-complementaire-pour-levaluation-de-la-gestion-des-finances-publiques-sensible-au>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.

PriceWaterHouseCooper (Paris). 2023. Adopter une démarche de Budget Sensible au Genre. Brochure commerciale.

- Romulus, Michelle et Danièle Magloire. 2015. Manuel sur la budgétisation sensible au genre en Haïti. IDEA international. Disponible en ligne à <https://www.idea.int/publications/catalogue/manuel-sur-la-budgetisation-sensible-au-genre-en-haiti?lang=fr>. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.
- Sen, Amartya. 1985. Commodities and Capabilities. Oxford University Press India.
- Sen, Amartya. 1992. Inequality Reexamined. Oxford University Press.
- Simes, Catherine. 2020. Bonnes pratiques en matière d'évaluation sensible au genre. ONU Femmes. Disponible en ligne à <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-11/Good-practices-in-gender-responsive-evaluations-fr.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.
- Stotsky, Janet G. 2006. Gender Budgeting. Fonds Monétaire International. Working Papers. Disponible en ligne à <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2006/wp06232.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- Tunisie. 2019. Loi n° 2019-15 portant Loi Organique du Budget. Disponible en ligne à <https://legislation-securite.tn/fr/law/104503#:~:text=base%20de%20donn%C3%A9es-,Loi%20organique%20n%C2%B0%202019%2D15%20du%2013%20f%C3%A9vrier%202019,la%20loi%20organique%20du%20budget&text=Article%20premier%20%E2%80%93Au%20sens%20de,budget%20selon%20un%20horizon%20pluriannuel>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- UNICEF Tunisie et al. 2023. Référentiel de déploiement des nomenclatures sensibles au genre et à l'enfant. Guide pour le marquage budgétaire. Diffusé par le ministère des Finances de la Tunisie.
- WECF International. 2018. Outil d'évaluation et de suivi de l'impact genre. Produit pour l'ONU Femmes. Disponible en ligne à https://www.wecf.org/wp-content/uploads/2019/01/GIM-ToolF_5.pdf. Consulté pour la dernière fois le 27 octobre 2023.
- Women's Empowerment Principles. 2021. Gender-responsive procurement. Disponible en ligne à <https://www.weps.org/resource/gender-responsive-procurement>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.
- World Economic Forum. 2022. Global Gender Gap Report 2022. Disponible en ligne à <https://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2022>. Consulté pour la dernière fois le 27 septembre 2023.